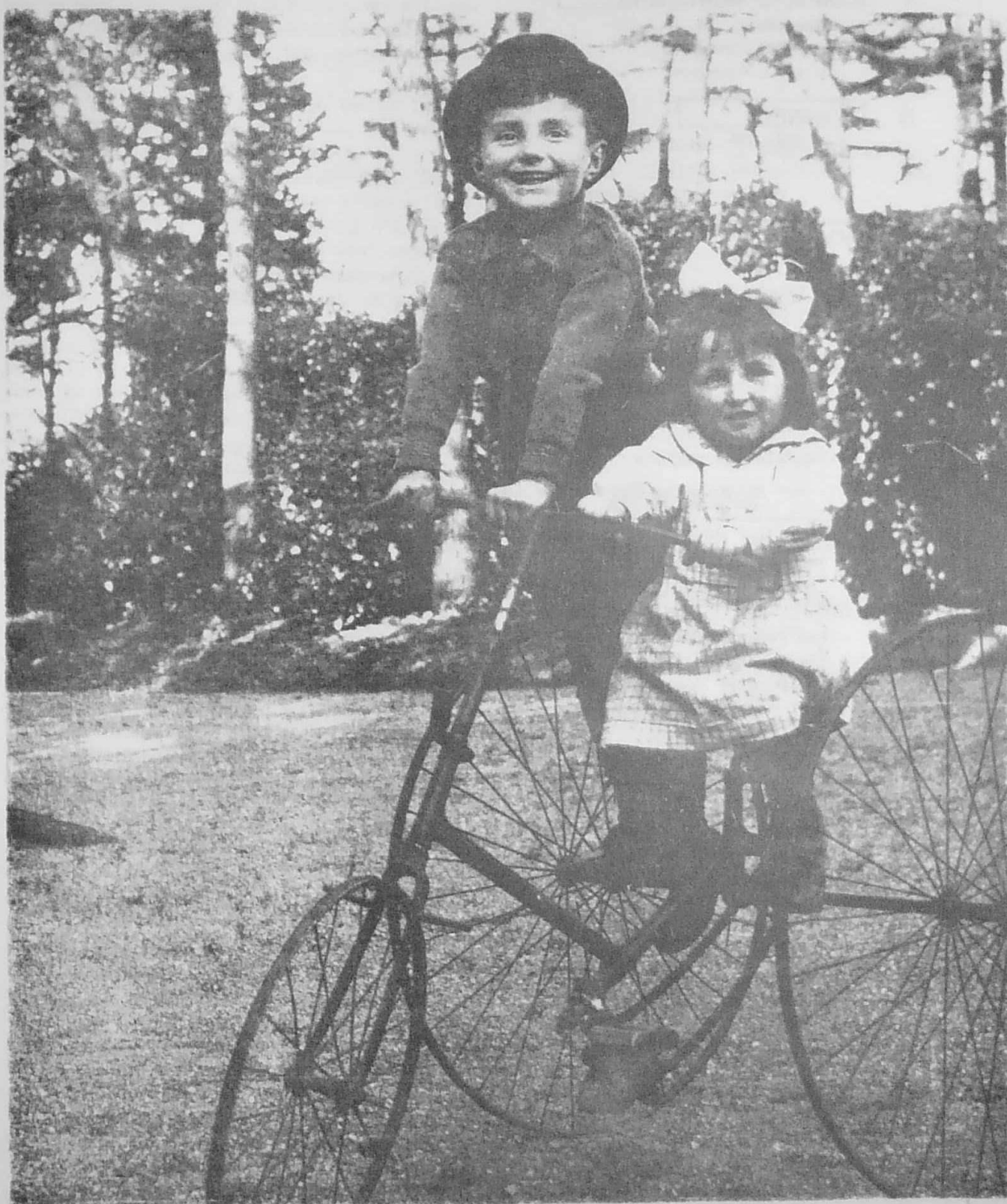


bouguenais **Cité** **nouvelle**

n° 12

L'EXPO 1900
de la Maison des Jeunes

page 36



Mars 1974

1	EXPO 1900	• Une photo de l'exposition
2	SOMMAIRE	
3	INTRODUCTION	
4	CONSEIL MUNICIPAL	- Réunions • du 26 Janvier • du 22 Février
9	FINANCES	• Budget Primitif 1974
13		• Pour une véritable réforme des Finances Locales • A quoi servent les subventions ?
14	SOCIAL	- 3ème Age • Maison de Retraite de Beaulieu • Transport des Personnes âgées • Club du 3ème Age • Repas des 65-70 ans
18		- Appel à la générosité publique
19		- Loisirs - Enfance • Le Centre Aéré 1974
20		- Législation sociale
22		• Les origines de la Sécurité Sociale
23		
25	DERNIERE HEURE	• Les problèmes de l'eau
26	URBANISME	- Les Restaurants Scolaires
28		- Equipements • Le Centre Municipal de Soins des Doués • Le Stade de la Croix-Jeannette : - Les vestiaires - Le logement du gardien
30		
32	INFORMATIONS	• La Commune : son administration - Le Conseil Municipal
35		- Lu pour vous : La Répression au Chili
36		- Maison des Jeunes • L'expo 1900 • Soirée Steve Waring
38	COURRIER DES LECTEURS	- Libre opinion
39		
40	LE COURRIER DES ASSOCIATIONS	

Rédaction et Diffusion
Mairie de BOUGUENAIS

Atelier Municipal

Introduction

● Au risque de surprendre, l'inflation ne constitue pas pour l'Etat une si mauvaise affaire. Elle lui permet en effet, par le jeu de la taxe à la valeur ajoutée sur des prix en hausse, de réaliser des super-bénéfices, qu'on peut même considérer comme des profits illicites.

Il n'en est pas de même pour les collectivités locales, bien au contraire. Non seulement elles supportent pleinement, à travers l'accroissement de leurs charges, les conséquences de cette inflation, mais elles doivent encore acquitter intégralement à l'Etat la T.V.A. sur les travaux qu'elles réalisent. En contrepartie, elles ne peuvent espérer aucune rentrée fiscale supplémentaire. Il ne leur reste alors, pour faire face à leurs obligations, qu'une seule issue : augmenter les impôts. Ce système injuste qui pénalise une fois de plus les travailleurs et les familles aux revenus modestes, nous l'avons déjà dénoncé et continuerons à le faire pour qu'il n'y ait pas de malentendu dans l'esprit des Bouguenaisiens.

Cette politique n'est pas la nôtre, comme nous essayons de le démontrer dans les pages suivantes consacrées au Budget. Nous proposons notamment quelques réformes qui, selon nous, amélioreraient la situation précaire des collectivités communales. Mais de telles propositions sont difficilement concevables dans le contexte socio-économique actuel, c'est pourquoi il faut nous préparer, si rien ne change, à des actions offensives nouvelles pour contraindre le gouvernement à réviser sa politique à l'égard des collectivités locales.

● Certaines communes qui ont voté leur budget en déséquilibre ou qui ont refusé certains transferts de charges imposés par l'Etat, nous montrent la voie. Notre refus de participer au financement de la voirie rapide s'inscrit dans cette perspective.

Et notre participation au financement du C.E.T. ? Devons-nous la remettre en question ? Nous venons en effet de recevoir la facture. Et ce n'est pas comme nous l'avions prévu, 400 000 F que nous réclame l'Etat, mais 600 000 F et... seulement pour la première tranche. Il est évident que de tels dépassements méritent un examen approfondi, même s'il s'agit d'un équipement dont la nécessité et l'urgence ne sont mises en doute par personne.

Inflation

T.V.A.

C.E.T.

Maison

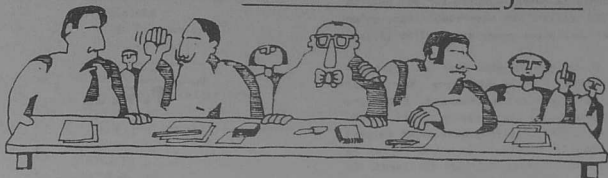
Hospitalière

● Enfin, le problème de la Maison de Retraite est revenu ces dernières semaines au premier plan de l'actualité Bouguenaisienne. Nous le déplorons et regrettons seulement que l'association gestionnaire ait refusé l'aide de la commune sous la forme que nous lui proposons, les difficultés rencontrées actuellement auraient sans aucun doute été vite applanies. Mais ignorant le but réel que poursuit cette association, nous ne pouvons que regretter son attitude intransigente dont finalement les anciens font les frais. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer qu'il s'agit d'un équipement public, propriété de la Commune, et que vouloir en écarter délibérément, contre toute logique, la municipalité, crée une situation lourde de conséquences pour l'avenir de cette maison de retraite.

Conseil Municipal

Réunions

A l'ordre du jour...



Réunion du 25 janvier 1974

CHEMIN DES ROULEAUX ACQUISITION DE TERRAINS

● Près du village des Rouleaux, des constructions ont été édifiées au mépris des règles de l'urbanisme. Il en résulte de graves problèmes, notamment en matière de sécurité. La cité qui s'est ainsi constituée est reliée à la voirie communale par un petit chemin privé qui n'a jamais été fait pour supporter le trafic qu'on lui demande. Cette situation mécontente les gens qui vivent aux abords et risque d'être à l'origine de graves accidents. Ce chemin, trop étroit, ne peut être emprunté par les véhicules de service. L'enlèvement des ordures ménagères ne peut être effectué.

Pour tenter de remédier à ces problèmes, la municipalité a décidé de réaliser une voie qui raccordera la cité directement au réseau communal. Une somme avait été inscrite à cette fin au budget 1973. Ma-

heureusement, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la voie n'a pu se faire, car une partie des propriétaires s'est refusée à un accord amiable. Le Conseil Municipal décide en conséquence de recourir à la procédure d'expropriation.

LOTISSEMENT DU CHATELIER CONCOURS DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

● Les services techniques municipaux sont insuffisamment étoffés pour mener à bien la réalisation de la voirie et des réseaux du lotissement communal projeté au lieu-dit "le Chatelier".

Le Conseil Municipal décide donc de confier l'étude et la conduite des travaux à la Direction Départementale de l'Équipement (ex Ponts et Chaussées).

Le montant approximatif des travaux peut être évalué, sauf

imprévu, à la somme de : 2 100 000 F. Le montant des honoraires des services de l'Équipement, fixé conformément à l'arrêté ministériel du 17 Avril 1958, s'élèvera donc à 33 200 F.

Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE CONCOURS DES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

● Pour les mêmes raisons, mais sur un programme plus vaste, puisqu'il s'agit de la voirie et des réseaux de la voirie Z.A.C. de la Croix-Jeannette, le Conseil Municipal décide de confier également la direction des travaux aux Services de l'Équipement.

Le montant approximatif de ces travaux est évalué à la somme de 3 001 196 F, dont 47 465,31 F d'honoraires pour les Services de l'Équipement.

INDEMNITE AUX INFIRMIERES POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES

● Les infirmières du Centre Municipal de Soins ont demandé l'attribution d'une indemnité forfaitaire en rémunération des heures supplémentaires qu'elles sont amenées à effectuer, ainsi que l'astreinte à domicile lorsqu'elles assurent la permanence en dehors des heures normales de service.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité de 14 voix sur 22 votants, l'attribution d'une prime annuelle de 1 026 Francs à chacune des infirmières.

Contre : M. CHESNAIS
Abstentions : MM. PRIOU, HALLEREAU, GENTY, ROBICHON, MACE, BERNARD & AUBRON.

FOURNITURES SCOLAIRES REVISION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

● Suivant délibération du 26 Mai 1972, la participation communale annuelle aux frais de fournitures scolaires s'élève à :

- 25 F par élève d'école maternelle ;
- 40 F par élève d'école primaire.

En outre, le Conseil Municipal avait fixé, en Janvier 1973, le montant de la participation à :

- 80 F par élève des classes de perfectionnement.

La révision de ces taux a été sollicitée par certains enseignants.

La Commission des Affaires Scolaires qui s'est penchée sur le problème, propose qu'à compter du 1er Janvier 1974, les taux soient modifiés comme suit :

- 30 F par élève d'école maternelle ;
- 50 F par élève d'école primaire ;
- 100 F par élève des classes de perfectionnement.

M. HALLEREAU formule une contreproposition et suggère

que les taux soient portés respectivement à : 35 F, 60 F et 120 F.

Après discussion, la majorité du Conseil Municipal adopte les taux proposés par la Commission des Affaires Scolaires.

Cette façon d'opérer n'étant pas d'une parfaite orthodoxie financière, le Conseil Municipal décide d'y mettre un terme. Désormais, le service comptable sera habilité à mandater aux associations le montant des travaux d'impression que la Mairie aura réalisés pour elles. En outre, il fixe un tarif qui sera révisé en fonction du coût des fournitures et du salaire de l'opératrice.

Il reste entendu que seules les associations communales à but non lucratif peuvent utiliser ce service.

UTILISATION DU GYMNASE PAR LES CLUBS CORPORATIFS

● L'utilisation du gymnase est réservée en priorité aux scolaires pendant la journée et aux sociétés ou clubs sportifs communaux, en dehors des heures de classe. Cette utilisation est gratuite.

Dans la mesure où le gymnase est laissé libre par les associations locales, il peut être utilisé par des clubs corporatifs d'entreprises ou des sociétés extérieures à la commune. Dans ce dernier cas, les utilisateurs verseront à la commune une redevance représentant les frais de chauffage, d'éclairage et de nettoyage du gymnase. Le Conseil fixe à 20 F le montant de cette redevance pour une utilisation d'une durée de 3 heures maximum.

ASSAINISSEMENT DU LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS & CHAUSSÉES

RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL

● Les Services de l'Équipement, les responsables du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées et des représentants de la municipalité ont examiné ensemble les moyens de raccorder le laboratoire avec le ré-



TIRAGES D'IMPRIMES SUR MACHINE OFFSET

● Les associations locales demandent fréquemment que la Mairie leur réalise des travaux d'impression sur la machine offset communale. En compensation de ce service, les associations versent au Bureau d'Aide Sociale un don correspondant au montant des travaux réalisés.

seau d'assainissement communal. A l'issue de ces consultations, le service de l'Equipe-ment nous a fait connaître que la réalisation du réseau nécessaire à ce raccordement serait prise en charge, en totalité, par l'Etat pour la partie amont située entre le réseau communal existant et la canalisation propre au laboratoire. Cette participation peut être évaluée à 120 000 F de plus, pour tenir compte de

l'apport supplémentaire d'effluents en provenance du laboratoire, la commune est tenue de surdimensionner son réseau, en contrepartie, l'Etat accepte de lui verser une participation forfaitaire de 10 000 F. Le Conseil Municipal accepte ces propositions et adopte le contrat qui fixe les modalités d'intervention et les conditions de financement de l'opération.

REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le montant de la taxe d'assainissement avait été fixé le 31 Janvier 1969 à 0,60 F par mètre cube d'eau consommée. Le Conseil décide de porter cette taxe à 0,70 F, à partir du ler Janvier 1974.

Route de Pornic, impose déjà à la Commune de nombreuses servitudes.

OUVERTURE D'UNE 3ème CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE DU FOUGAN DE MER

Compte tenu de sa saturation de l'école maternelle de Bourneau, alors qu'au groupe scolaire des locaux demeurent vacants, le périmètre scolaire du secteur des Couëts devra être légèrement modifié à la rentrée prochaine pour équilibrer le nombre des élèves entre les deux écoles.

l'autre adressée par les organisations syndicales C.G.T C.F.D.T., C.G.T.-P.O. et C.G.C des Ateliers de NANTES et BASSE-INDRE des Etablissements CARNAUD.

Ces deux lettres attirent l'attention sur la situation de l'emploi dans l'Etablissement où des mesures de restructuration et de réorganisation envisagées risquent d'entraîner la suppression de 320 à 370 emplois, soit environ 10 % des effectifs du personnel.

Après discussion, le Conseil Municipal (abstentions : MM. ROBICHON & GENTY) décide d'adresser aux pouvoirs publics et à la Direction CARNAUD le vœu suivant :

"Après avoir constaté que la situation de l'emploi en Loire-Atlantique se détériore dans des conditions considérables,

Estime ne pouvoir rester indifférent devant cette grave menace pesant sur les salariés en conséquence :

- Dénonce la carence des pouvoirs publics et des autorités responsables qui n'ont pas su prévoir la situation actuelle, en ne favorisant pas l'implantation d'activités nouvelles, ou en ne développant pas celles qui existent, de manière à éviter ces licenciements.

- Constate une fois de plus que les travailleurs vont faire les frais d'une politique à court terme dans un système socio-économique qui sert exclusivement les intérêts du grand capital et qui fait passer le profit avant le droit au travail, principe inscrit dans la Constitution.

- Smet le vœu que tout soit mis en oeuvre pour que les restructurations envisagées n'aboutissent pas à la suppression d'emplois.

Est convaincu néanmoins que l'action des travailleurs eux-mêmes reste, en dernier ressort, déterminante pour contrôler le pouvoir à faire respecter leurs intérêts vitaux."

AFFAIRES DIVERSES

ASSURANCE MUTUELLE DES COLLECTIVITES LOCALES

Jusqu'à ce jour, les Municipalités étaient contraintes, pour assurer le patrimoine communal, de s'adresser à des compagnies d'assurances privées. Depuis des années, des élus locaux oeuvraient pour la création d'une mutuelle des collectivités locales, mais le Ministère des Finan-



ces (sans doute soucieux de préserver les intérêts des compagnies privées) réservait sa position. Il vient enfin d'accorder son agrément : la mutuelle des collectivités locales est donc créée ; elle aura son siège à NIORT.

Dès que les conditions de mise en place des contrats seront connues, une proposition d'adhésion définitive sera soumise au Conseil qui a déjà donné un accord de principe.

Réunion du 22 février 1974

CONVENTION AVEC UN GEOMETRE-EXPERT

La Commune a souvent besoin de recourir aux services d'un géomètre-expert pour l'établissement de documents topo-



graphiques. Depuis deux ans, cette tâche est confiée à un géomètre-expert : M. GRONDIN. Son travail ayant donné satisfaction, le Conseil Municipal décide de passer une conven-

tion avec lui, réglant les conditions matérielles et pécuniaires de ses interventions à venir.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Dans une circulaire adressée aux communes au début du mois de Janvier, l'Administration demandait de lui faire connaître les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention du Fonds Spécial d'Investissement Routier.

Le Conseil se range à l'avis de la commission de Voirie et d'Urbanisme qui avait retenu quatre opérations parmi les plus urgentes. Il s'agit de la réalisation d'un enduit d'usure sur la chaussée des rues Georges Clémeun, des Landes et de Galheur et d'un renforcement de la chaussée Rue Jean Mermoz.

Néanmoins, certains conseillers déplorent que, compte tenu de son coût trop élevé, la remise en état de la Rue de la Pierre ne puisse être envisagée dans l'immédiat.

AMENAGEMENT DES CARREFOURS RUE SALVADOR ALLENDE & RUE DE BEAULIEU

Dans quelques mois les premiers équipements du centre socio-éducatif de la Croix-Jeannette vont être mis en service. Les points de communication entre le bourg et la Croix-Jeannette se feront obligatoirement par les rues Salvador Allende et de Bellevue qui forment des carrefours extrêmement dangereux à leur croisement avec la route de Paimboeuf.

Des feux trichromes ont déjà été demandés par la Municipalité, afin de réduire les risques d'accidents. Compte tenu que la circulation va s'intensifier du fait de l'ouverture du centre socio-éducatif, le Conseil renouvelle sa demande avec insistance. Il réclame l'inscription de ces équipements au programme départemental d'aménagement des carrefours hors agglomération et en sollicite le financement par le Département, compte tenu que les deux voies communales sont antérieures à l'ouverture du C.D. 173, dit Route de Paimboeuf, laquelle avec la



Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une 3ème classe maternelle au Fougan de Mer et s'engage à mettre les locaux, le mobilier et le matériel nécessaires à la disposition des services scolaires.

VOEU CONCERNANT L'EMPLOI AUX ETABLISSEMENTS CARNAUD BASSE-INDRE

Le Maire communique au Conseil deux correspondances : - l'une émanant des secrétaires de cellules du Parti Communiste Français des Forges de Basse-Indre ;



NON RECONDUCTION DE LA SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

● Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. SORIN, président de la Société de Chasse, qui proteste au nom de la société contre la décision du Conseil Municipal de ne pas reconduire la subvention accordée depuis plusieurs années aux chasseurs. Il demande que la question soit réexaminée.

Après un large échange de vues sur la question, le Maire propose que le Conseil se prononce à nouveau.

A la majorité de 13 voix contre 9, le Conseil repousse cette proposition.

C.E.S. NEUSTRIE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES

● La Municipalité a engagé une action pour obtenir des communes environnantes, qui envoient des élèves au C.E.S. de la Neustrie, qu'elles paient leur quote-part des frais de fonctionnement. La part de ces communes est actuellement supportée par la commune de BOUGUENAIS qui, en outre, participe financièrement pour ses propres élèves scolarisés dans les C.E.S. de REZE et LA MONTAGNE.

En réponse à un courrier qui lui avait été adressé à ce sujet, le Préfet vient de répondre qu'il a décidé d'engager une procédure aboutissant à l'inscription obligatoire des sommes dues au budget de chacune des communes concernées.

PERSONNEL DE LA MAISON DE RETRAITE DE BEAULIEU

● Le Conseil prend connaissance d'une lettre collective du personnel de la Maison de

Retraite, revêtue de 10 signatures.

Cette lettre fait état d'une mauvaise ambiance au sein de la maison, d'une très large insuffisance de personnel pour satisfaire aux besoins des pensionnaires, dont un grand nombre est grabataire. Les signataires réclament le recrutement de personnel en nombre suffisant, des conditions de travail plus normales et le bénéfice d'un dimanche de repos sur deux.

En terminant sa lettre, le personnel déclare ne pas vouloir que ces difficultés et carences soient mises, par les pensionnaires et l'opinion, sur le dos des salariés de l'Etablissement.

Suite à la lecture de cette lettre, un conseiller municipal ayant rencontré certaines employées de la Maison de Retraite, donne une longue énumération des griefs du personnel et cite un certain nombre de faits qui tendent à démontrer que l'ambiance qui règne dans l'Etablissement, le manque de personnel et l'in-

suffisance de moyens matériels ont des conséquences néfastes sur les conditions d'hébergement des pensionnaires.

Le Maire demande à M. CAIL, Président du conseil d'administration de l'association gestionnaire, s'il peut répondre à ce qui vient d'être dit et s'en expliquer.

M. CAIL s'y refuse. Après une longue discussion qui s'instaure entre les élus et le public, parmi lequel des agents actuels et anciens (ceux-ci ayant quitté la Maison en raison des conditions de travail imposées), le Conseil décide de saisir :

- la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, en ce qui concerne les soins dispensés aux pensionnaires ;

- l'Inspection Départementale du Travail, pour les conditions de travail imposées au personnel.

(Voir également article sur la Maison de Retraite).



SUJOUET

Finances

BUDGET PRIMITIF

▷ 1974 ◁

● Le budget s'inscrit dans le cadre du programme quinquennal de développement que le conseil municipal a élaboré dans sa réunion du 9 Décembre 1972, conformément aux engagements pris lors des élections de 1971 (1).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 803 000 F, soit une augmentation de 70 % sur l'année dernière. Parmi les réalisations les plus importantes, citons le C.E.T. dont on espère qu'il verra enfin le jour cette année, la Piscine dont l'ouverture en 1975 semble se confirmer, les deux restaurants scolaires malgré le retard prévisible apporté à leur construction et enfin la deuxième tranche du stade de la Croix-Jeannette.

Parallèlement, des réalisations plus modestes, mais non moins utiles, sont envisagées telles que l'aménagement de la cantine de Bourneau, du centre des soins des Couëts et des locaux de la Mairie.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 4 785 000 F, malgré un accroissement de 17 % sur l'année dernière, nous permettront seulement d'assurer la bonne marche des services municipaux existants, sans qu'il soit possible de les améliorer. Nous avons dû, en effet, maintenir les effectifs du personnel à leur niveau actuel et renoncer aux recrutements initialement prévus. Il faut voir là l'une des conséquences de la hausse des prix, 1974 risquant d'être à cet égard une année record justifiée rétrospectivement cette prudence.

LA PRESSION FISCALE

En votant 214 762 centimes (1), reconnaissons que le conseil municipal a pleinement atteint les objectifs du plan, puisque celui-ci en prévoyait 214 944. Mais ne nous réjouissons pas trop vite. S'il a été possible, cette année encore de respecter le plan, grâce à des recettes plus importantes que prévues, il est évident qu'en 1975 il en sera tout autrement. Nous nous trouverons confrontés à une situation beaucoup plus délicate en raison d'un accroissement considérable des charges, lié à l'augmentation des prix et des coûts de construction. Cette inflation n'avait pu évidemment être prise en compte lors de l'élaboration de notre plan de développement en 1972.

L'HEURE DES CHOIX

Alors il nous faudra faire des choix : ou bien réduire notre programme d'équipement, ce qui paraît inconcevable dans le contexte actuel de notre commune, ou bien alourdir le poids de la fiscalité, ce qui ne pourrait être envisagé qu'avec l'assentiment des contribuables bouguenaisiens. Car il ne faut pas compter sur la réforme en cours pour accroître nos ressources. Nous l'avons déjà écrit (2). Nous ne devons rien en attendre, car rien n'est fondamentalement changé. Le système actuel demeure, toujours aussi injuste et anachronique.

Dans les mois à venir, le conseil municipal aura à débattre de ce problème. Et nous espérons alors être en mesure de faire des propositions concrètes à la population.

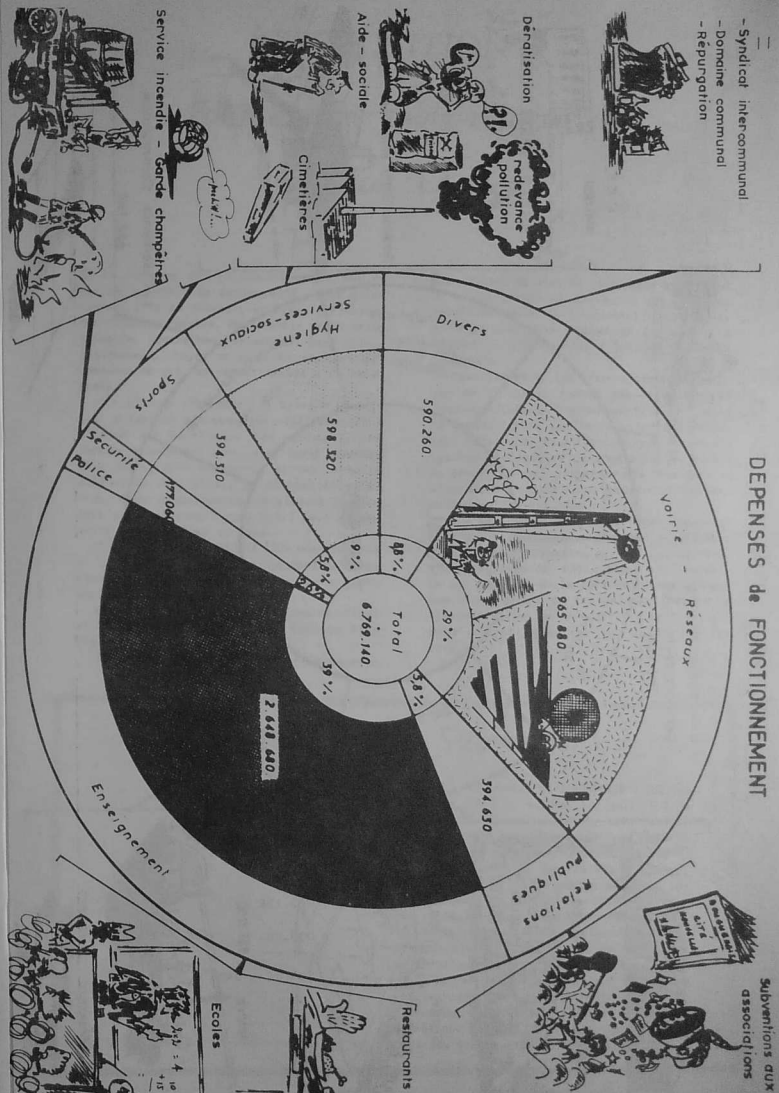
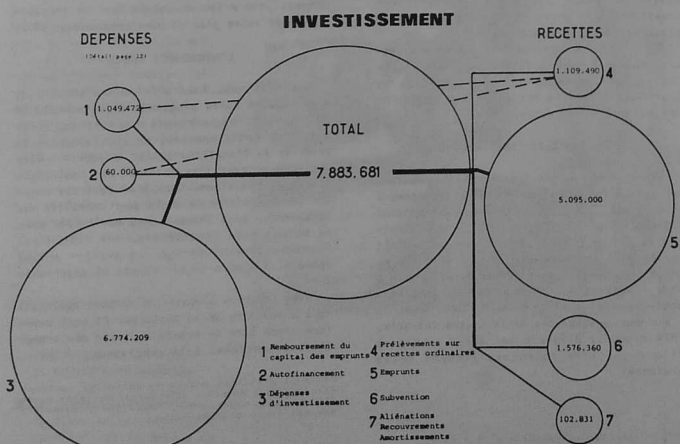
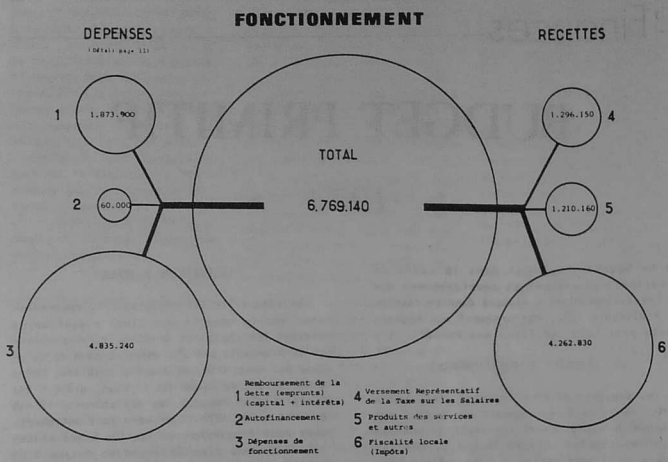
(1) Nous utilisons encore la notion de centimes bien que nous sachions qu'à partir de cette année elle n'a plus cours, ceci à seule fin de permettre une meilleure compréhension.

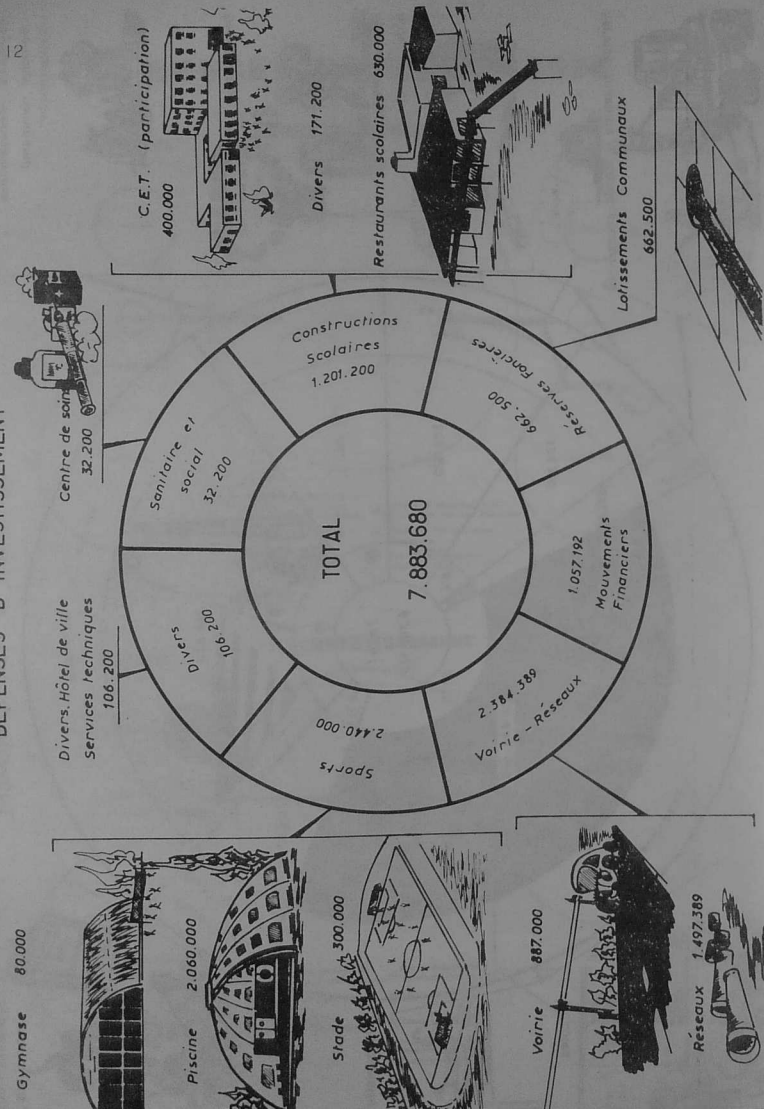
(1) Se reporter au Bulletin n° 8 - p. 9.

(2) Se reporter au Bulletin n° 10 - p. 20.



BUDGET PRIMITIF 1974





PROPOSITION

Pour une véritable réforme des Finances Locales

■ La réforme que le Gouvernement met en oeuvre à partir de cette année n'est qu'un leurre. Elle ne résoudra en rien le problème des finances locales. Pour sortir de la crise actuelle, quatre mesures doivent être prises rapidement, faute de quoi la plupart des communes seront rapidement vouées à la paralysie.

1°- Il faut remplacer les bases d'imposition actuelles par une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu. Les collectivités locales disposeront ainsi d'un impôt moderne, plus juste, dont le produit variera avec le coût de la vie. Ainsi, en période d'inflation, comme actuellement, ce produit augmentera automatiquement sans qu'il soit nécessaire d'en modifier le taux.

2°- Les communes doivent être exonérées de la T.V.A. (Taxe à la Valeur Ajoutée) qu'elles acquittent actuellement sur le montant des équipements réalisés.

3°- Les attributions respectives de l'Etat et des collectivités locales doivent être clairement définies.

Actuellement, les collectivités locales

contribuent de plus en plus, sous des formes diverses (fonds de concours, subventions, participations), au financement d'équipements dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'Etat (voirie rapide, C.E.T. de la Croix-Jeannette).

Parallèlement, les interventions financières de l'Etat en faveur des collectivités locales diminuent rapidement. A tel point qu'on peut dire que le budget des communes équilibre celui de l'Etat. Il y a là une situation profondément anormale qui ne pourra se perpétuer sans provoquer des réactions de plus en plus vives des représentants des collectivités spoliées.

4°- Les subventions d'équipement doivent être globalisées. Leur attribution doit être liée à l'établissement, par la collectivité, d'un programme de réalisations pluriannuel. Ce qui implique de la part de l'Etat l'abandon d'une partie de ses prérogatives et la démocratisation de la tutelle financière qui pèse actuellement sur les collectivités locales.

A Quoi servent les Subventions ?

ANNEE 1972
Commune de Bouguenais

T.V.A. reversée à l'Etat	321.000
Subvention Etat	285.000
Bénéfice de l'Etat	36.000

En 1972, la commune de BOUGUENAIS a reçu de l'Etat 285 000 F de subvention, soit 10 % de ses dépenses d'investissement, mais dans le même temps, elle lui a rétrocédé sous forme de T.V.A. (Taxe à la Valeur Ajoutée) 321 908 F, soit 36 000 F de plus qu'elle n'avait perçu.

Non seulement l'Etat peut ainsi réaliser des bénéfices sur le dos des collectivités, mais il peut aussi par ce biais exercer très efficacement sa tutelle financière. En effet, sans subvention, même minime, la commune se voit pratiquement interdire l'accès aux emprunts les plus avantageux, ce qui la conduit inévitablement à l'asphyxie lente mais sûre. On voit que, portées sur les fonds baptismaux en 1884 par la IIIe République, les communes n'ont pas encore atteint leur majorité.

Social

3ème Age

Situation préoccupante à la maison de retraite de Beaulieu

● Dans le bulletin municipal d'Octobre 1972, nous avions déjà eu l'occasion d'aborder le problème de la gestion de la maison de retraite de BEAULIEU.

Nous rappelons que cet établissement a été construit par l'ancienne municipalité avec des fonds publics et qu'il s'agit donc d'un établissement communal.

L'ancien Conseil Municipal décida de confier, pour une durée de 30 ans, la gestion de la maison de retraite à l'Association d'Aide aux Vieillards de BOUGUENNAIS. Cette association était composée des mêmes personnes qui siégeaient au Conseil Municipal, puis le conseil d'administration était composé du Maire, des adjoints et de quelques conseillers municipaux, à l'exclusion de toute personne

extérieure au Conseil Municipal.

Bien qu'aux élections municipales de Mars 1971, la population ait amené à la Mairie une nouvelle équipe, les responsables de la maison de retraite se sont toujours opposés à ce que cette volonté de changement, manifestée par la population, se traduise dans les faits. Jamais ils n'ont voulu accepter que le conseil d'administration de la maison de retraite soit modifié pour tenir compte de la composition nouvelle du Conseil Municipal. Un seul des élus issus des élections de Mars 1971, est entré dans le conseil d'administration de la maison de retraite : il s'agit de M. CAIL qui, comme chacun sait, était présenté sur la liste de l'ancien maire, M. ROBICHON.

LES PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITE POUR ARRIVER A UNE SOLUTION

● Depuis notre première information, nous nous sommes abstenus de toute déclaration risquant d'amener une polémique et pouvant donner aux gestionnaires de la maison de retraite des motifs de persister dans leur attitude. Parallèlement, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour tenter de trouver une solution.

Les membres de l'Association d'Aide aux Vieillards paraissent craindre que le nouveau conseil municipal "s'accapare" de la maison de retraite et qu'ils en soient définitivement évincés. Nous pensons avoir apporté la preuve que, contrairement à ce qui se passait auparavant, nous avons toujours associé la po-

pulation et les associations locales à la gestion des équipements communaux. Pour ce qui est de la composition du conseil d'administration de la maison de retraite, nous avons proposé que les représentants de la municipalité y soient représentés de façon très minoritaire et que, en plus des représentants de l'Association d'Aide aux Vieillards de BOUGUENNAIS, soient représentées les associations ou les personnes qui, sur la commune, s'occupent des personnes âgées

Même cette proposition qui avait le mérite d'écartier tout esprit de sectarisme et donnait les meilleures garanties quant à la qualité du service rendu aux anciens, a été repoussée.

Encore une fois, nous prenons acte de ce refus. Chacun jugera comme il convient cette volonté fermement affirmée de ne pas accepter les règles les plus élémentaires de la démocratie, ce qui ne manque pas de surprendre, venant de la part de personnes qui se di-

sent très attachées aux libertés.

Ayant perdu tout espoir d'arriver rapidement à une solution, face à une telle mauvaise volonté, nous avons décidé de mettre un terme au silence que nous nous étions imposé.

Les Bouguennais doivent, en effet, avoir connaissance des changements importants qui sont intervenus à la maison de retraite, au cours des derniers mois.

L'AVENEMENT DE M. CAIL

● C'est M. ROBICHON qui, depuis la création de la maison de retraite, assurait la Présidence du Conseil d'Administration. Nous avons été avertis que, désormais, c'est M. CAIL, l'actuel Directeur du C.N.R.O., qui lui succédait. Cette passation de pouvoir qui s'est faite (sans l'avis des élus bien sûr) a de quoi surprendre et inquiéter à plusieurs titres.

- Est-ce vraiment la place du directeur de la maison de retraite du C.N.R.O. d'assumer la responsabilité de la ges-

tion de la maison de retraite communale ? N'y a-t-il pas risque de confusion dans les rôles ? La maison de retraite de BEAULIEU ne risque-t-elle pas de devenir l'annexe du C.N.R.O. ?

- Nous craignons que certaines des méthodes utilisées par M. CAIL dans son établissement soient mises en pratique à BEAULIEU. Nous pensons, par exemple, à l'interdiction qui est faite, aux pensionnaires, de choisir leur médecin traitant.

- Enfin, M. CAIL semble se désintéresser de la vie communale. Il ne participe à aucune des commissions de travail municipales, pas même à celle des affaires sociales qui se rapporte le plus à la mission qui lui a été confiée. Sa participation se limite à l'assistance aux réunions du Conseil Municipal. Pour quelqu'un qui prétend gérer la maison de retraite communale, c'est peu !



UN CLIMAT DEPLORABLE

● Les rapports qui viennent de s'instaurer entre le responsable de la maison et le personnel, y compris les religieuses, semblent confirmer nos craintes.

Cinq religieuses de la Communauté de ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU faisaient partie du personnel employé à la maison de retraite. Ces religieuses n'étaient pas salariées, elles logeaient dans l'établissement et assuraient la surveillance la nuit et les jours de fête. C'est l'une d'entre elles qui faisait fonction de Directrice.

A la fin de l'année 1972, le Président de l'Association d'Aide aux Vieillards fut averti par la supérieure de la congrégation que, dans le cadre de la réorganisation de la communauté, les religieuses cesseraient toute fonction de direction dans l'établissement. La supérieure

demandait également que les religieuses puissent bénéficier du même statut social que le personnel laïc, c'est-à-dire percevoir un salaire, effectuer le même temps de travail et se loger en dehors de l'Établissement. Enfin, elle demandait au Président qu'il voulût bien prendre ses dispositions pour que ces mesures deviennent effectives vers le milieu de 1973.

A l'automne 1973, rien n'était changé. C'est seulement lorsque la religieuse directrice fut rappelée, qu'on se décida, en catastrophe, à recruter un directeur. Même chose pour le service. Les anciennes religieuses furent rappelées à leur communauté et remplacées par des nouvelles bénéficiant du même statut que le reste du personnel. La permanence de nuit et jours de fête fut reportée sur le personnel, souvent en surcroît du

travail qui lui était déjà demandé.

Tant que les religieuses ont constitué une main-d'oeuvre à bon marché, facilement exploitable, au nom des bons principes, tout a très bien marché. A partir du moment où elles ont demandé à être traitées comme le reste du personnel, le comportement des responsables de la maison à leur égard s'est vite modifié. Si rapidement que M. CAIL, qui n'est Président de l'Établissement que depuis quelques mois, les a déjà menacées de licenciement.

Le directeur lui-même se vante d'avoir adressé une lettre en ce sens à la supérieure de la Communauté.

S'il n'y avait la crainte des répercussions qu'entraînerait leur départ, on peut penser que les religieuses seraient déjà mises à la porte.

CERTAINES EMPLOYEES ONT DU PARTIR

● Avec le personnel laïc, ce n'est pas mieux. On essaie d'assurer le service maximum avec le minimum de personnel, afin de compenser le travail gratuit effectué auparavant par les religieuses.

Les méthodes de commandement sont, à ce que l'on nous rapporte, des plus discutables, (voir copie de la lettre adressée par le personnel). On favorise la constitution de clans. Certaines personnes qui

travaillent depuis des années et qui n'auraient jamais eu de reproches, sont l'objet de sanctions imméritées. Le climat est tel que certaines ont dû rechercher un travail ailleurs.

EST-CE SEULEMENT UNE COINCIDENCE ?

Nul ne l'ignore... L'association chargée de la gestion de la maison hospitalière refuse l'entrée, au sein de son conseil d'administration, du Maire de BOUGUENNAIS.

Par contre, elle accueille M. LEVEQUE, Maire de BCUAYE. Cette façon de concevoir la concertation a tout lieu de surprendre, surtout lorsqu'on sait avec quelle ardeur M. LEVEQUE défend la coopération intercommunale !

Pour en juger, il suffit de savoir qu'il est pour une grande part responsable du désaccord qui subsiste entre les communes tenues de participer aux dépenses de fonctionnement du

C.E.S. de la Neustrie, établissement scolaire qui accueille des enfants de ces communes.

Les relations entre la municipalité de BOUGUENNAIS et l'association vont-elles s'améliorer ? On peut en douter. Si des élus municipaux de BOUGUENNAIS ont tenté le maximum pour parvenir à un compromis, les responsables de l'association, en s'attachant une personnalité trop connue (hélas !) pour ses réticences à la collaboration intercommunale, ne semblent pas aller dans le même sens.

Coincidence ou volonté délibérée d'accroître les tensions, on serait tenté de pencher pour la seconde hypothèse !

ET LES ANCIENS DANS TOUT CELA ?

● C'est la question qu'il aurait toujours fallu se poser et on peut se demander si, au nom d'on ne sait quels principes, leur intérêt n'a pas été totalement oublié, car ils ont été les premières victimes de la situation ainsi créée. A vouloir avoir raison contre la municipalité, à vouloir échapper au contrôle des élus et de la population, a-t-on rendu service aux anciens ? On préfère délibérément les priver de l'aide que, sous différentes formes, les services municipaux auraient pu leur apporter. Est-ce vraiment se soucier des personnes âgées ?

Enfin, la position de l'association est-elle légale ? C'est à cette question que nous avons tenté de répondre dans notre premier article. Pour être définitivement fixé, il faudrait engager une procédure pour mettre un terme à la délibération prise par l'ancien Conseil Municipal. Jusqu'ici nous nous y sommes refusés, non pas par faiblesse, mais simplement dans l'intérêt des pensionnaires, car cette mesure leur aurait été présentée comme une manoeuvre dirigée contre eux. Nous n'avons donc pas voulu prendre une telle décision.

Plutôt que d'en arriver là, nous aurions préféré que ce soient les intéressés, et en premier lieu les familles de pensionnaires de la maison, qui exigent de l'association qu'elle reconsidère sa position.

Malheureusement, les récents développements de cette affaire risquent de contraindre le conseil municipal à ne pas écarter une telle issue.

LE PERSONNEL DE LA MAISON HOSPITALIERE DE BRAULIEU

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la MAISON HOSPITALIERE DE BRAULIEU 44300-BOUGUENNAIS

NANTES, le 13 Février 1974

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous écrire pour vous informer de la situation que nous connaissons à la Maison Hospitalière. Nous tenons en effet que vous aurez à coeur d'en informer le Conseil d'Administration.

Depuis quelque temps une mauvaise ambiance règne dans la Maison.

Ce climat risque d'avoir des conséquences sur les pensionnaires.

En effet, le personnel soignant est largement insuffisant pour faire face aux besoins du nombre important de grabataires et d'incontinents.

Ce sont donc eux qui directement font les frais de cette carence à laquelle nous vous demandons de remédier en embauchant le personnel suffisant.

Nous ne pouvons en effet subléguer cette carence que d'une manière limitée et en nous imposant des conditions de travail anormales.

Voici les points sur lesquels nous vous demandons en priorité de résoudre :

- organisation du travail permettant à toutes d'avoir un dimanche de repos sur deux,
- revoir le roulement et les horaires de permanences (nuits et dimanches) ainsi que les majorations pour heures supplémentaires.

Nous comprenons facilement que nous ne tenons pas à ce que ces difficultés et carences soient mises par les pensionnaires et l'opinion sur le dos des salariés.

Nous vous informons que nous transmettons le double de cette lettre à Monsieur le Maire de BOUGUENNAIS.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Personnel,



Transport des personnes âgées

● Au cours de l'année dernière, la ville de NANTES a institué la gratuité des transports en commun pour les personnes de plus de 65 ans. Cet avantage est valable sur l'ensemble du réseau de la Compagnie Nantaise de Transport en Commun, moyennant la présentation par les bénéficiaires, d'une carte délivrée par les services municipaux. La mesure a été étendue aux communes de la périphérie desservie par le réseau C.N.T.C. dans la mesure où les municipalités se sont engagées à subventionner la C.N.T.C. au prorata du nombre de personnes transportées gratuitement.

L'initiative de la ville de NANTES a été très appréciée par les personnes du 3ème âge et il nous a donc été demandé que les Bouguenaisiens puissent bénéficier des mêmes avantages. A cette fin dès le mois d'octobre, nous avons entrepris des démarches.

SUR LES LIGNES DE LA C.N.T.C.

Pour ce qui est de la gratuité des transports sur le réseau de la C.N.T.C., il est actuellement exclu que le bénéfice en soit étendu aux ha-

bitants de BOUGUENNAIS. Consultée à ce sujet, la mairie de NANTES nous a répondu que seules les communes de l'agglomération, rattachées au réseau C.N.T.C., pouvaient passer un contrat avec cette compagnie.

GRATUITE SUR LA LIGNE BOUGUENNAIS-NANTES

Cette ligne est exploitée par une compagnie privée. Le bénéfice de la gratuité aux plus de 65 ans peut donc être accordé dans la mesure où la municipalité et la société qui exploite arrivent à se mettre d'accord.

Le 3 Octobre 1973, nous adressons donc un courrier à la Société BROUNNAIS, gérante de la ligne, pour lui faire savoir que nous envisagions la possibilité de créer un transport gratuit pour les personnes du 3ème âge et lui demandions de nous faire connaître ses propositions.

A la fin Décembre, la maison BROUNNAIS nous informait, après une visite en Mairie, que dans la mesure où la municipalité prendrait à sa charge la gratuité du transport pour les personnes de plus de 65 ans, elle consentirait à la



PREESSE HABET



commune un rabais de 10 F jusqu'à 5 000 F de chiffres d'affaires par mois et de 20 F à partir de 5 000 F. Cette offre serait valable pour les voyages effectués en dehors des heures de pointe. D'autre part c'est la commune qui serait chargée d'assurer l'établissement et la distribution des tickets.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces propositions au cours de sa séance du 30 Novembre 1973.

A l'unanimité, il a considéré que la remise consentie par la société BROUNNAIS était vraiment insuffisante compte tenu, notamment, des restrictions apportées en ce qui concerne l'utilisation des transports aux heures de pointe.

Le 27 Décembre, un autre courrier était adressé à la Société pour lui demander de revoir ses propositions dans le sens d'un rabais plus substantiel.

Le 21 Janvier, la Maison

BROUNNAIS nous répondait qu'elle ne pouvait que s'en tenir à ses propositions initiales.

C'est donc sur ces bases que le Conseil Municipal va avoir à se déterminer très prochainement. Une dépense a été inscrite au budget 1974 à cet effet, bien qu'il soit difficile de connaître avec précision quelle implication financière aura, pour la commune, cette mesure si elle est adoptée.

Club du 3ème âge

● Les clubs 3e Ann des Anjous et de BOUGUENNAIS (une quarantaine de personnes) invitent les Anciens à se joindre à eux les 1er & 2ème JEUDIS du mois. Diverses activités sont proposées : jeux divers et travaux manuels et pour clore un goûter.

La projection d'un film et de diapositives a réuni les deux clubs.

A partir de Mai, nous comptons faire une de nos réunions à la Ville au Denis, dans les locaux du centre aéré. Un car prendra les Anciens à la Mairie pour le Bourg et au Centre

Medico-Social pour les Couëts. Il serait dommage que seulement 40 personnes profitent de ces après-midi de détente, loisirs mais surtout amitié, d'autant plus que les activités seront plus diverses : promenade, jeu de boules et pourquoi pas cuisine ?

Les Anciens invitent également les Bouguenaisiens à visiter leur exposition-vente qui se tiendra au début du mois de Mai, dans le hall de la Mairie. Ils y trouveront les objets confectionnés avec soin : broderies, tableaux, tapisserie, tricotés, pyrogra-



M. SARRAMEA

vure, etc... Le produit de cette vente servira à financer une excursion.

Nous ne doutons pas que chacun aura à coeur de faire une visite à cette exposition.

Repas des 65-70 ans

● La Commission des Affaires Sociales s'est réunie le 17/11/1974 ; elle a accepté le principe du repas des Anciens âgés de 65 à 70 ans. Nous comptons sur 325 convives.

Il aura lieu dans les locaux du Centre Aéré de la Ville au Denis ; la date n'est

pas encore fixée, car les travaux d'installation du chauffage central sont en cours de réalisation ; d'autre part, les acquisitions de matériel de restaurant et de mobilier ne peuvent se faire qu'après un certain délai dû au financement et à la livrai-

déjà cette réunion ; si tout marche comme nous le souhaitons, il est possible que cela se fasse début Juin.

Vous serez tenus au courant et individuellement ; alors à bientôt !

Appel à la générosité publique

● Au début de chaque année est publié, au Journal Officiel, le calendrier des quêtes publiques autorisées.

A ce sujet, plusieurs questions peuvent se poser :
a) Pourquoi l'Etat organise-t-il des quêtes et que signifie ce mot "quête" ? Comment le choix est-il établi ?
b) Que deviennent les fonds collectés ?

Répondons à la première question : il peut paraître paradoxal, alors que l'utilité de telle ou telle oeuvre soit incontestablement reconnue, que les fonds nécessaires ne soient pas directement pris sur le budget de l'Etat. Alors cherchons ce que signifie le mot "quête". Nous trouvons dans le dictionnaire cette définition :

- 1) Action de chercher - se mettre en quête de quelque'un.
- 2) Action de recueillir des aumônes pour une oeuvre - faire la quête, aumônes recueillies.
- 3) Action de rechercher le gibier - aller en quête.

A vous de choisir entre ces trois définitions et d'essayer d'imaginer laquelle a servi à établir le calendrier officiel ?

Quand une mère a perdu son enfant, parce qu'elle n'a pu avoir recours qu'à la médecine des pauvres, laquelle de ces trois définitions utilise-t-on pour la faire, à coup sûr, "chercher au bassinnet" ? N'est-ce pas là un moyen scandaleux de collecter un impôt volontaire des victimes de ce système et de ceux qui connaissent la valeur réelle de l'argent parce qu'ils ne possèdent que l'essentiel.

Pourquoi le budget de l'Etat n'est-il pas réservé en priorité à ces oeuvres d'intérêt public ? Et pourquoi aucune quête n'est-elle faite, par exemple, pour doter la FRANCE d'un nouveau Mirage ou d'un engin à tête nucléaire ? Puisque certains prétendent que ces engins de destruction sont absolument indispensables, ils devraient mettre un point d'honneur à

venir apporter leur contribution volontaire à ce ministère qui engouffre à lui seul près d'un quart du budget de l'Etat.

A la deuxième question "que deviennent les fonds collectés" ? On constate que les quêtes se déroulent généralement de deux façons différentes : soit par les associations locales, soit sur le plan national.

Lorsqu'elles sont organisées par des associations locales, le contrôle en est aisé et s'effectue par les membres de cette association elle-même. Ce sont des bénévoles pour qui cette collecte est absolument vitale et qui doivent trouver le courage de faire ce geste humiliant qui consiste à tendre la main pour aider leurs camarades, ces "oubliés de la société".

Quand la collecte est organisée sur le plan national, le contrôle devient pratiquement impossible. Si une partie des fonds va effectivement à l'oeuvre à laquelle ils sont destinés, il se trouve souvent, en cours de route, des "organisateur" qui ont dû engager des "frats", à la télévision ou autre, car, à ce niveau, on ne trouve pas de bénévoles. Faire de la publicité pour collecter des fonds, même s'ils sont reconnus d'utilité publique, ou faire vendre des savonnettes, c'est la même chose, ça se paye.

Il ne s'agit en fait que d'un chantage à l'impôt et la meilleure preuve, c'est le Receveur Municipal, c'est-à-dire le Percepteur, qui est chargé de récupérer les fonds localement.

Souvenez-vous de la taxe différentielle, cette vignette que tout bon Français colle maintenant sur son pare-brise et qui devait servir, à l'origine, à venir en aide aux personnes âgées. On aurait presque été tenté d'en coller une deuxième, pour servir une si bonne cause. Malheureusement, et personne n'est dupe, la vignette augmente régulièrement, aussi vite que la misère de nos vieux.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la Réglementation
1or Bureau - Réglementation

N° 24 CA 74

A R R Ê T É

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire
Préfet de Loire-Atlantique
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1974 fixant le calendrier des appels à la générosité publique organisés à l'échelon national pendant l'année 1974, en vertu de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1974 ;

VU les instructions de l'Intérieur en date du 28 février 1974, relatives à la réglementation des appels à la générosité publique organisés à l'échelon national pendant l'année 1974, en vertu de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1974 ;

ARTICLE 1er
SUSVISÉ EN DATE DU 10 FÉVRIER AU 3 MARS 1974

13 au 19 mai	Campagne de la Croix Rouge Française (avec quête le 19 mai)
20 au 26 mai	Semaine Nationale de la Mer et de l'Enfant (avec quête le 26 mai)
3 au 16 juin	Campagne de l'Union Française des Centres de Vacances (avec quête le 9 juin)
14 Juillet	Journées Nationales Fondation Maréchal
6 octobre	Journées Nationales des Aveugles
7 au 13 octobre	Semaine du Coeur (avec quête le 13 octobre)
14 au 20 octobre	Campagne Nationale des Personnes âgées (avec quête le 20 octobre)
1er novembre	Association Nationale du Souvenir Français (exclusivement à la porte des motifs)
4 au 11 novembre	Campagne du Bleuet de France - Journée Nationale de l'anniversaire du 11 novembre 1918 (avec quête le 11 novembre)
15 au 30 novembre	Campagne du Comité National contre la Tuberculose et les Maladies respiratoires (avec quête le 24 novembre)

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de Loire-Atlantique, les Sous-Préfets, les Maîtres, le Chef d'Escadron commandant le Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique, les Commissaires de Police, le Directeur départemental de l'Action Sociale et des Affaires Sociales, l'Inspecteur d'Académie, le Secrétaire Général de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté ci-dessus.

Le Directeur de la Réglementation,

NANTES, le 31 janvier 1974
Le Préfet,
Le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de NANTES,
L. DE FAUCIGNY-LUCINGER

LES CONSIGNES PREFECTORALES FIXANT L'ORGANISATION DES APPELS A LA GENEROSITE PUBLIQUE

Loisirs enfance

Le Centre Aéré 1974

● Le temps passe vite et il faut penser aux vacances 74.

D'ores et déjà, le bureau du C.E.P.A.L. est en mesure de vous communiquer les informations suivantes :

1° - Le Centre Aéré de la Ville au Denis sera ouvert :

- en **JUILLET** : du 1er Juillet au 26 Juillet soit 4 semaines ;

- en **AOÛT** : du 29 Juillet au 30 Août, soit 5 semaines.

2° - Date des inscriptions : du 13 Mai au 8 Juin.

3 - Effectifs maximum susceptibles d'être admis, en raison des possibilités d'accueil et d'encadrement : 170 enfants par jour.

4° - Durée minimum des inscriptions : une semaine.

5° - **Ramassage et transport** : comme pour les vacances 73, des cars passeront dans les différents quartiers.

6° - **Prix de la journée** (transport et repas compris) :

- **Normal** : 5,50 F.

- **Prix spécial** : 4,00 F. (réservé aux seules familles dont le quotient familial est inférieur à 300 Francs).

Les familles qui estiment pouvoir bénéficier du prix spécial devront produire :

a) la déclaration de revenus imposables établis par le ou les employeurs successifs,

b) la dernière fiche de paiement des Allocations Familiales.

7° - La somme à verser au moment de l'inscription sera de :

- 5 F. par famille, pour la carte d'adhérent au C.E.P.A.L.

- 5 F. par enfant et par semaine d'inscription ; ainsi, une famille de trois enfants inscrits pour trois semaines de séjour à la Ville au Denis, devra verser :

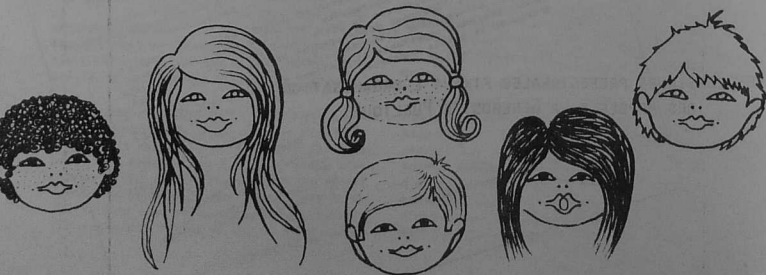
- 5 F (carte d'adhérent) + 5 F X3X3 = 50 F.

Des précisions ultérieures seront diffusées en temps utile, par la presse et par les établissements scolaires.

Il est rappelé que l'admission au centre aéré de la Ville au Denis est réservée à tous les enfants de BOUGUENNAIS, de 6 à 13 ans, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté.

Cependant, pour les enfants de 13 à 15 ans, il est possible que des activités spéciales soient créées.

le Président.



Législation sociale

Les origines

de la sécurité sociale

● Au moment où certains ministres préparent une réforme importante, parait-il, de l'institution, il nous a semblé intéressant de rappeler les origines de la Sécurité Sociale.

L'ASSISTANCE

La Sécurité Sociale est une notion assez récente. Autrefois, il n'est question que de sécurité individuelle. Le propriétaire bénéficie de la sécurité matérielle tant que sa propriété est reconnue comme un droit inviolable et sacré. Pour les autres, ceux qui ne possèdent rien, il y a l'assistance privée, apportée le plus souvent par les congrégations religieuses.

Mais l'existence de classes possédantes et de classes pauvres est génératrice de troubles et de désordres, le rôle principal de l'Etat étant d'assurer la sécurité des personnes et des biens, c'est-à-dire la sécurité de ceux qui possèdent des biens, on a créé l'Assistance Publique afin de remédier à l'insécurité que représente, pour les possédants, la présence de certains groupes : vagabonds, truands, mendians...

Au XVII^e siècle, François I^{er} fonde le "grand bureau des pauvres".

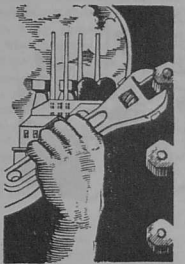
Au XVIII^e siècle, Louis XIV, celui qu'on nommait "le roi soleil", met sur pied de grands centres "d'hébergement" pour contrôler cette masse de marginaux.

Au XVIII^e siècle, la déclaration des Droits de l'Homme (1789) indique que "la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique", mais de l'énoncé d'un principe à sa réalisation...

LES MUTUELLES

Au XIX^e siècle, avec le rapide développement de l'industrie et de l'urbanisation, les masses ouvrières n'ont pas d'économie : le chômage, la maladie, la naissance d'un enfant apportent la misère.

C'est vers la fin du siècle que la situation devient intolérable et que l'idée de sécurité individuelle basée sur la propriété privée et alliée à une certaine assistance va passer à la notion de sécurité sociale, fondée sur la responsabilité publique.



suite page 24



La première protection sociale sera la mutualité à échelle d'une ville, d'une profession, d'une entreprise, mais si l'entreprise, si la profession est en récession, la caisse de la mutuelle se vide.

La première intervention de l'Etat se situe en 1896, en effet, un arrêt de la Cour de Cassation rend les patrons responsables des accidents de travail, ils ont donc recours aux compagnies d'assurances pour couvrir ce risque.

La encore, il s'agit plus de protéger le capital représenté par la force de travail que de protéger réellement l'être humain.

LES ASSURANCES SOCIALES

1930 : suite à la crise économique de 1929 et surtout grâce aux longues luttes ouvrières, on aboutit aux assurances sociales. Le but principal est de faciliter l'intégration du prolétariat dans la société en palliant les conséquences intolérables de l'économie de marché et en apportant une certaine sécurité devant la maladie et la vieillesse.

Le principe de base est la solidarité et non la générosité, péréquation des ressources entre les différentes classes sociales, alors que les mutuelles réunissent souvent les travailleurs de la même catégorie professionnelle.

Quelques restrictions sont obtenues par la bourgeoisie : exclusion des professions libérales et des salaires supérieurs à un plafond.

LA SECURITE SOCIALE

Le changement de régime provoqué par la guerre, avec le recul provisoire de la bourgeoisie conservatrice devant l'union des forces populaires, laisse espérer une refonte générale des textes. Le C.N.R. (Conseil Na-

tional de la Résistance) présente en 1945 un plan de réforme demandant notamment :

- la participation des travailleurs à la vie économique et à la gestion des entreprises ;

- la garantie à tous de revenus suffisants ;

- l'élimination du chômage ;

- l'organisation unique de la sécurité sociale ;

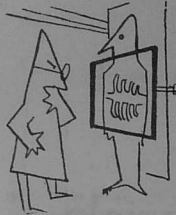
- la gestion par les intéressés eux-mêmes ;

- le financement par des cotisations qui aboutissent à une distribution des revenus.

Ce projet est repoussé par l'Assemblée Constituante ; toutefois, la Constitution de 1946 reconnaît dans son Préambule que :

"Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence".

C'est donc à partir de cette époque que la sécurité, considérée comme le privilège de la classe possédante, va devenir accessible à tous, et c'est dans ce sens que l'on peut dire que la Sécurité Sociale est une institution à caractère socialiste. Mais ces droits nouveaux vont être combattus par les privilèges qui voient en lui un danger ; d'où après bien des tentatives, les ordonnances de 1967. Et aujourd'hui, en 1974, quelles réformes veulent donc faire ceux qui nous gouvernent ? Et dans quels buts ?



Dernière Heure

L'EAU

PAIEMENT DES QUITTANCES

● Une réunion d'information a eu lieu le MARDI 19 MARS 1974 à 20 H 30 à l'initiative de la municipalité, afin que chaque usager puisse avoir connaissance des différents problèmes concernant la facturation des consommations.

Voici les principaux éléments que nous avons pu fournir en réponse aux questions légitimes des abonnés :

- A compter du 1er Janvier 1974, les forfaits d'abonnements domestiques ont été ramenés à 30 m3.

Nous estimons que le système d'un prix unique, y compris pour les m3 supplémentaires, est plus clair et plus juste. Une seule objection dans l'application de ce principe : le montant de la facturation définitive des consommations de l'année 1974 (facture de Février 1975) sera très élevé, car tous les m3 enregistrés au-delà de 30 seront payables à ce moment là, alors qu'auparavant, comme nous le rappelons dans notre bulletin du mois d'Octobre 1973, chacun pouvait, en fonction de son budget et de ses consommations, "équivaloir" les deux semestrialités.

Il reste maintenant à abolir le forfait de 30 m3 et à le remplacer par une avance fixe sur consommation, remboursable en fin d'abonnement ; les prélèvements d'eau sur le réseau étant relevés en fin d'année et payables par semestre, en deux fractions égales.

L'adoption de ce système ne changerait pas grand chose pour les recettes du syndicat, mais permettrait de ne faire payer à chaque intéressé que ses consommations effectives. En outre, la perception de la redevance d'assainissement serait réellement assise pour tous sur des consommations et non plus sur un forfait.

- Pour les consommations anormales de l'année 1972, les positions antérieures ont été rappelées.

Les positions du Syndicat sont les suivantes :

1° - Une lettre particulière sera adressée à tous les abonnés n'ayant pas payé leur facture.

Dans cette lettre il sera indiqué qu'un délai de trois semaines est accordé aux abonnés pour régler.

2° - Si cette première lettre ne donne pas de résultat, une deuxième lettre sera envoyée en pli recommandé. Elle donnera un délai supplémentaire de deux semaines.

3° - Si à l'expiration de cette deuxième lettre certains abonnés n'ont pas encore payé, il en sera dressé, par commune, une liste. Cette liste sera soumise au Maire de la commune intéressée qui examinera chaque cas particulier et décidera s'il y a lieu de procéder à la fermeture du branchement.

Les positions de la Commune n'ont pas changé :

- ne pas payer les factures litigieuses tant que les explications ne sont pas fournies par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, dans les trois cas suivants :

- abonnés dont la consommation a augmenté de plus de 75 % en 1972 par rapport à celle de 1971,

- abonnés qui, habituellement, ne dépassaient pas leur forfait et qui, du fait des décalages importants dans les relevés de compteurs effectués par la Cie des Eaux et de l'Ozone, l'ont dépassé,

- abonnés dont les évaluations de consommation, en raison de compteurs bloqués, auraient été fixées d'une façon anormale et qui s'estiment lésés.

Nous rappelons que les habitants qui refusent de payer doivent vérifier qu'ils sont bien inscrits sur les listes établies en Maire.



Urbanisme

Le conseil défavorable au S.D.A.U

Au cours de sa séance du 25 Janvier, le Conseil Municipal avait à émettre un avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question dans un prochain bulletin.

CONSULTATION DES PREMIERS INTERESSES

○ Il aurait été normal que la consultation soit élargie aux représentants des associations familiales et des syndicats des travailleurs qui sont au premier chef concernés par le développement de l'agglomération.

TRANSPORTS EN COMMUN

○ L'hypothèse développée dans le schéma est en contradiction avec la tendance et les orientations actuelles. En effet, si les liaisons entre le centre et la périphérie doivent être améliorées, il faut pour cela envisager des mesures immédiates : réserver des couloirs de circulation, réduire les tarifs, etc... alors que jusqu'à présent tout concourt à dissuader les gens d'emprunter les transports en commun.

La voie ferrée, destinée à relier la zone aéroportuaire et l'aéroport de CHATEAU-BOUGON à la ligne NANTES-FORNIC, devra être utilisée au maximum de sa capacité, comme "métro", ne serait-ce que pour assurer la desserte de la zone aéroportuaire aux heures de pointe.

TRAVERSÉE DE LA LOIRE

○ La réalisation des ponts

L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

sur le fleuve doit être un objectif prioritaire afin que soient améliorés les rapports entre Nord et Sud de la Loire.

VOIRIE DE ROCADE

○ Toutes les voiries existantes, coupées par le C.D. 145 appelé voie du Conseil Général, devront être laissées libres, c'est-à-dire que chaque croisement sera conçu par des passages à des niveaux différents.

L'AÉRODROME DE CHATEAU-BOUGON ET L'URBANISATION

○ Avant que ne soit réalisé l'aéroport Nord, il va sans dire que CHATEAU-BOUGON est appelé à se développer de façon sensible.

"Le site de CHATEAU-BOUGON étant maintenu jusqu'en 2010 et les activités qu'il induit étant appelées à se développer", il n'est pas raisonnable d'écartier toute possibilité d'urbanisation au Nord-Ouest de cet aéroport. Il faut en effet, nécessairement, assurer un équilibre entre l'habitat et l'emploi et rapprocher autant que faire se peut les deux, afin d'éviter de longs déplacements aux travailleurs des futures zones industrielles aéroportuaires.

DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

○ Le Conseil rejette cette classification qui situe BOU-

GENAIS dans la catégorie des communes rurales. On peut dire que le tiers seulement de sa superficie a présentement un caractère rural et que les cultures spécialisées telles que vigne et maraîchage ne représentent qu'une très faible partie, les exploitations agricoles existantes faisant essentiellement de la polyculture. Les agriculteurs ne représentaient plus en 1968 que 4 % de la population active.

Le schéma prévoit, en première phase de réalisation, 4 000 emplois de plus, près de CHATEAU-BOUGON. Il faut donc offrir en contrepartie des possibilités de logements et accepter proportionnellement un certain développement de l'urbanisation. C'est dans cette perspective que la Commune prévoit la réalisation à terme d'une zone d'habitation de 1 000 logements pour faire face à la demande et combler le déficit résultant des limitations récentes appliquées à la construction dans le voisinage de l'aéroport. Cette possibilité n'apparaît pas clairement dans le schéma.

ENFIN, LE CONSEIL MUNICIPAL RESTE PREOCCUPE PAR LE DEVENIR DES PLANS ET PREVISIONS A LONG TERME DANS LE SYSTEME SOCIAL ACTUEL, OU CE SONT LES INVESTISSEURS PRIVES QUI DETIENNENT LA REALITE DU POUVOIR.

BATIMENTS

Les restaurants scolaires n'ouvriront pas à la rentrée

● Il est nécessaire de revenir sur le problème des restaurants scolaires pour situer les responsabilités dans le retard, maintenant quasi certain, qui sera apporté à leur construction.

Nous avons jusqu'alors, dans le but de respecter les délais que nous nous étions fixés, fait un certain nombre d'anticipations, espérant que les autorités de tutelle allaient faire diligence, étant donné l'urgence du projet.

Nous sommes bien obligés de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien et que la situation se trouve bloquée tant que le dossier, actuellement en instance, à l'Inspection Académique, ne nous sera pas revenu, approuvé par l'autorité de tutelle.

Nous ne comprenons pas ce retard et nous nous gardons bien de l'interpréter. En effet, nous avions, bien avant la présentation officielle du projet, pris les contacts afin de pouvoir procéder aux modifications éventuellement nécessaires à son approbation.

Ces équipements étaient inscrits de longue date aux programmes scolaires de notre commune. On peut même dire que le restaurant du Fougan

de Mor avait fait l'objet d'une subvention de l'ordre de 40 000 F lors de la réalisation du groupe, mais n'avait pas été construit pour des raisons qui, aujourd'hui, ne nous apparaissent pas fondées.

Il convient d'ajouter, qu'à la demande des inspecteurs départementaux du secteur, nous avons accepté de modifier le périmètre scolaire du groupe scolaire du Fougan de Mer. Cette modification n'était concevable que dans la perspective d'une construction rapide du restaurant scolaire. La salle de jeu de la maternelle n'étant plus assez grande pour accueillir le surplus d'élèves résultant de ce changement de périmètre.

Il est évident qu'à moins d'une décision rapide de l'Académie, tout risque d'être remis en question. Nous tenions à ce que la population soit informée de cette situation afin de mieux situer les responsabilités et mesurer une fois encore combien l'inertie administrative peut constituer une entrave à la mise en oeuvre d'une politique de service des habitants.

Bien entendu, l'autorité de tutelle, les inspecteurs et les associations de parents d'élèves ont été avertis de cette situation.

CALENDRIER DES OPERATIONS

17/5	Commission Municipale des Affaires Scolaires	30/11	Conseil Municipal : décision de construction
21/5	Etude confiée à l'Atelier 86 (architecte communal)	12/12	Envoi des dossiers complets à la Préfecture - demande d'aide financière
21/9	Première séance de travail avec toutes les personnes concernées par le projet	9/2	Publicité pour l'adjudication des travaux
25/10	2ème séance de travail : mise au point des projets	4/3	Jury d'adjudication (Les travaux ne peuvent pas être lancés sans accord de l'Administration)
5/11	3ème séance de travail : étude des maquettes et plans	MARS	AUCUNE REPONSE A CE JOUR
15/11	Commission Municipale des Affaires Scolaires		

Equipements

Le centre municipal de soins des Couëts

● Actuellement, pour ce qui concerne les COUËTS les soins sont donnés par les infirmières municipales au centre médico-social, rue de la Chapelle. Or, il s'avère à l'usage que ce local ne répond plus aux besoins actuels, ceci étant dû en particulier aux multiples utilisations de ce local : mise à disposition aux Associations pour leurs réunions ou manifestations, fêtes etc... et à divers organismes sociaux, alors même parfois que fonctionne le service de soins.

Il en résulte des difficultés certaines pour les infirmières pour l'exercice de leur fonction sans compter le manque d'hygiène évident et les équipements trop sommaires et peu fonctionnels mis à leur disposition : pas de salle d'attente pour les malades, etc...

Compte tenu de toutes ces sujétions, nous avons donc recherché un autre local qui serait uniquement réservé pour les soins et qui recevrait en conséquence tous les aménagements nécessaires et le matériel indispensable.

Nous avons pensé alors pouvoir utiliser la partie du local situé à côté de l'annexe postale des Couëts et qui présentement est mis à la disposition des jeunes.

Lorsque ces jeunes auront achevé la construction de leur local-club, à côté du gymnase de la Neustrie, celui actuellement utilisé sera donc disponible.

En accord avec les infirmières, les services techniques municipaux ont fait l'étude des transformations et améliorations à apporter à ce local, lequel sera divisé en deux parties :

- l'une réservée aux soins proprement dits ;

- l'autre qui servira de salle d'attente pour les malades.

L'accès pour les infirmières se faisant par le sas commun avec l'annexe postale.

L'essentiel des transformations et améliorations comprendra des travaux de :

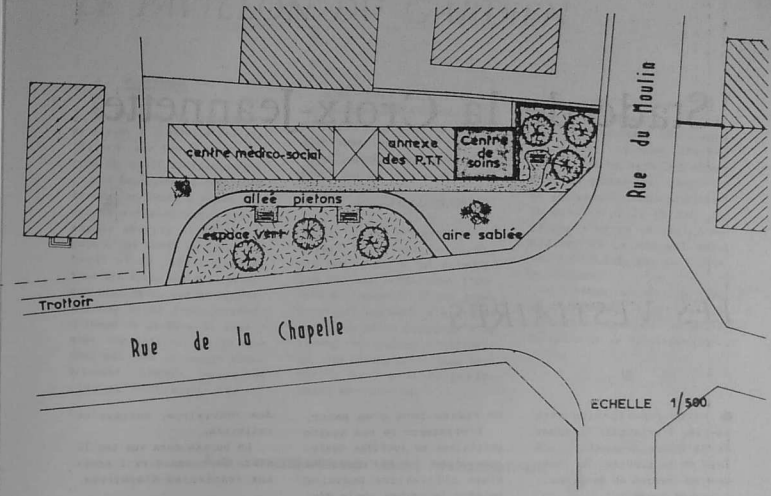
- Menuiserie - cloison de séparation entre les deux salles, local W.C.

- Plomberie-sanitaire : la vabo, chauffe-eau, W.C, évacuation des eaux usées.

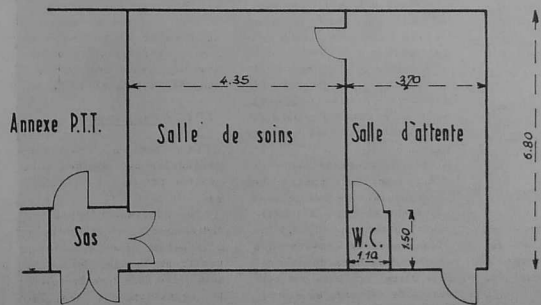
- Chauffage pour partie salle d'attente (existe dans salle de soins) ;
- Raccordement des W-C et eaux usées au tout à l'égout ;
- Pose d'un revêtement de sol ;
- Peintures ;
- Modification de l'installation électrique ;
- Acquisition de mobilier et de matériel.

● En même temps que nous réaliserons les travaux de transformation du local de soins, nous procéderons à l'aménagement des abords et de l'ensemble de la place devant l'actuel centre médico-social. Ceci, bien sûr, pour rendre ce quartier plus agréable et plus accueillant.

Cet aménagement comprendra la réalisation de deux espaces verts, la pose de bancs, la réalisation d'une allée pour piétons, d'une aire sablée.



ECHELLE 1/500



Stade de la Croix-Jeannette

LES VESTIAIRES

● Cette construction sera édifée à proximité du stade de la Croix-Jeannette, non loin de la piscine, du logement du gardien et de la future école ouverte.

Le programme a été mis au point dans des réunions successives entre municipalité, associations sportives, O.M.S. et architectes.

Les éléments suivants ont été retenus

- deux vestiaires de 20,5 m²
- deux vestiaires de 16 m²
- un bureau de 7,70 m²
- deux déshabilleurs d'arbitres avec douche
- des toilettes publiques,
- un local de rangement
- un espace de rangement pouvant servir de buvette.

II - Le fonctionnement :

Les deux vestiaires les plus grands serviront au club utilisant habituellement le stade de la Croix-Jeannette.

Il a paru utile d'avoir, toutefois, deux autres vestiaires plus petits pouvant être utilisés pour un lever

de rideau lors d'un match.

L'existence de ces quatre vestiaires se justifie également dans la perspective d'une utilisation scolaire puisque le centre socio-éducatif sera à la disposition d'associations, mais aussi du quartier et des établissements scolaires de la zone (CET 324, école de la Croix-Jeannette, école prévue dans ZAC).

Chaque vestiaire est muni de bancs, de tablettes, d'un lavabo avec douche collective.

L'espace de rangement sert à l'exploitation du stade et les associations pourront avoir leur placard propre de stockage à l'intérieur de cet espace.

Les discussions avec les utilisateurs ont montré que les circulations des joueurs pouvaient se faire à l'extérieur du bâtiment : tous les éléments de la construction sont accessibles de dehors. Cela permet de faire des économies de surface, en supprimant des halls et le bâtiment peut être très compact. Une zone abritée protège l'entrée

des vestiaires, bureaux et toilettes.

Le bureau aura vue sur le stade et commandera l'accès aux vestiaires d'arbitres.

L'étude architecturale a fait apparaître la possibilité de créer une terrasse accessible, constituant une tribune d'où la vue sur le stade et le centre socio-éducatif sera intéressante. C'est sur cette plate-forme que pourra se trouver l'espace de rangement utilisable en buvette. On pourra profiter de ce volume à l'étage pour réaliser les panneaux affichant le score.

III - Equipement :

La production d'eau chaude nécessaire aux douches sera assurée par un chauffe-eau à gaz.

Le chauffage n'étant pas indispensable, il est prévu de l'installer ultérieurement à partir de la chaufferie qui sera créée dans l'école ouverte. Le passage des canalisations sera prévu à la construction.



LE PAVILLON DU GARDIEN

I - Programme :

Le logement du gardien doit se situer à proximité des vestiaires, sur les chemins piétons du centre socio-éducatif.

Les fonctions de gardiennage sont en cours d'étude : le centre socio-éducatif est un espace sportif et éducatif, mais c'est aussi un lieu culturel et un jardin public. Tous les âges, des plus jeunes aux plus âgés, seront concernés par cette zone ouverte. L'image du gardien de square avec son sifflet s'applique donc mal, car il faudra aussi orienter, informer, donner les clés du vestiaire, etc...

C'est dans cet esprit que le logement a été étudié, avec pour prolongement le bureau d'information.

Le logement est un T4 s'ouvrant sur un jardin privatif.

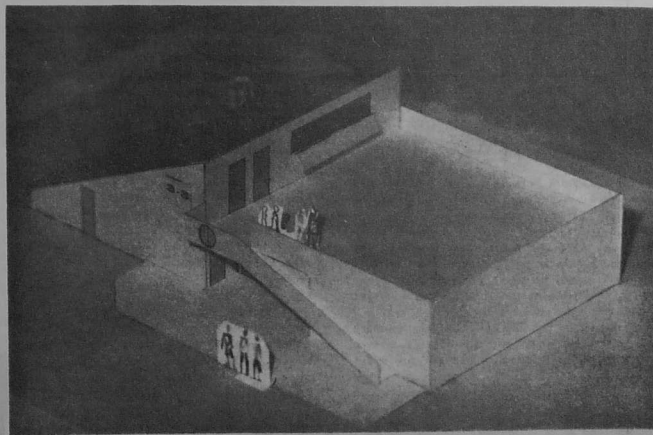
II - Le fonctionnement :

Le bureau d'information (loge) donne sur le chemin piétons du C.S.E. et communique par une porte avec l'entrée du logement. Il est prévu de rendre agréable l'abord de ce bureau grâce notamment à un auvent, un tableau d'affichage, des bancs. Cette loge peut servir également de petite salle de réunion.

Le logement est constitué à rez-de-chaussée d'une entrée au Nord desservant le séjour, la cuisine, la loge, les W-C et l'escalier vers les chambres. Un garage avec buanderie et dégagement communique avec la cuisine et le jardin. Le séjour s'ouvre largement au Sud sur le jardin qui sera isolé du C.S.E. par un rideau de verdure.

À l'étage, autour d'un large dégagement, s'articulent les trois chambres, la salle de bains et un petit grenier.

La maquette des vestiaires



Informations

La commune Son administration Le conseil municipal

● Sur le dernier Bulletin Municipal, nous avons examiné le processus ayant abouti au nom de BOUGUENAIS, notre Commune, en partant d'un Chevalier de BEGON ou de BEGO. Cette chronique, écrite surtout pour nos jeunes se terminait par la promesse de parler, dans un prochain numéro, de l'Administration Communale.

Nous allons aborder ce sujet aujourd'hui ; toutefois, il faut bien considérer que nous ne pourrons que le survoler partiellement tant il est vaste, nous contentant d'ailleurs pour une première partie, de ne traiter que du Conseil Municipal et de sa formation, reportant l'évocation de son fonctionnement lors d'un prochain bulletin.

ORIGINE DES COMMUNES

L'origine des Communes, incontestablement nées du besoin des humains de vivre en groupe organisé, est très controversée.

Selon certains auteurs, la Commune est un phénomène naturel, issue d'une implantation humaine, couple ou petit groupe, dans un très lointain passé, en un point quelconque favorable, c'est-à-dire comportant l'eau (souvent un cours d'eau jamais à sec), assez facile à défendre contre les intrus (hommes ou animaux) avec sol favorable à l'élevage et à la culture. L'évolution se faisant en partant du groupe initial, en passant par le clan et la tribu, pour aboutir à la paroisse, l'une des 40 000 divisions territoriales de l'ancien régime, au moment de la Révolution.

Selon d'autres thèses, ces paroisses remonteraient pour la plupart au Moyen-Age, alors qu'au moment des grandes invasions barbares, les habitants des villages disséminés un peu partout sur le territoire ont dû, pour se soustraire à la destruction et au pillage de ces hordes dévastatrices, se regrouper autour d'un château ou d'un monastère afin d'organiser leur défense en commun. Ces rassemblements se seraient maintenus depuis lors, souvent développés et organisés.

Ce sont là deux thèses parmi tant d'autres, car de nombreux chercheurs se sont penchés sur ce problème sans parvenir à une explication satisfaisant les historiens.

Quoi qu'il en soit, nos 38 000 communes actuelles (exactement 37 679 au 1er Janvier 1970), successeurs des 40 000 anciennes paroisses, tirent leur existence légale, leur autonomie, c'est-à-dire la faculté de s'administrer librement et démocratiquement (sauf tutelle de l'Administration Centrale, trop souvent aveugle, lourde et tatillonne), de la Révolution.

SYSTEME ADMINISTRATIF COMMUNAL

C'est en effet un décret, pris par l'Assemblée Nationale Constituante, qui a donné à la Commune, la plus petite des divisions territoriales administratives de la FRANCE, une vie juridique propre en précisant qu'il devait y avoir une municipalité dans chaque ville et

que le chef de tout corps municipal porterait le nom de Maire. Ce décret posait ainsi le principe de l'administration communale telle qu'elle existe encore de nos jours :

- un organe administratif délibérant, habilité à prendre des décisions : le Conseil Municipal ;

- un organe d'exécution de ces décisions du Conseil Municipal : la Municipalité c'est-à-dire le Maire, secondé par ses Adjointés.

Un autre grand principe, également issu de la Révolution, vient compléter et préciser le précédent : c'est l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen adoptée le 26 Août 1789 par l'Assemblée Nationale, qui pose en ces termes le fait de la gestion démocratique des collectivités locales par des administrateurs élus : "Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément".



LE CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION

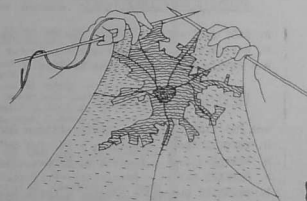
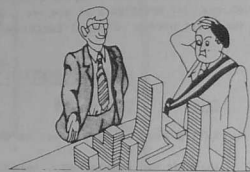
Aux termes de l'actuelle législation, les membres des conseils municipaux sont élus pour 6 ans par le corps électoral (personnes des deux sexes âgées de plus de 21 ans, jouissant de leurs droits civiques et inscrites sur la liste électorale politique d'une commune donnée).

Le renouvellement général de tous les conseils municipaux de FRANCE a lieu le même jour, un dimanche, au scrutin de liste majoritaire à deux tours (pour les communes de plus de 30 000 habitants, des modalités particulières sont applicables, dont nous n'allons pas nous occuper ici, traitant surtout de ce qui intéresse BOUGUENAIS : sachez simplement que dans ces communes on vote pour des listes complètes, sans panachage).

Pour être élu au premier tour dans une commune à population maximum de 30 000 habitants, donc à BOUGUENAIS, chaque candidat doit recueillir :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si le nombre des conseillers prévu par la loi (pour BOUGUENAIS 27) n'est pas atteint au premier tour, un second scrutin se déroule le dimanche suivant pour compléter le Conseil Municipal : la majorité relative suffira alors. Seront donc proclamés élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.



suite page 34



LA MUNICIPALITE : ELECTION

Le Conseil Municipal ainsi constitué désignera en sa première réunion, par élection à bulletin secret, et obligatoirement pris en son sein, le Maire d'abord et ensuite les Adjoints : ceux-ci élus un par un, par ordre de rang (premier, deuxième, etc.).

A BOUGUENAIS, trois postes d'adjoints obligatoires sont prévus par la loi, auxquels le Conseil Municipal a jugé nécessaire d'ajouter trois adjoints supplémentaires, en raison de l'importance des travaux envisagés sur la Commune, portant ainsi la Municipalité à 7 membres.

LA GESTION COMMUNALE

La gestion d'une commune est toujours lourde, mais elle l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une collectivité en rapide expansion démographique, tel BOUGUENAIS et que, de plus, ainsi que c'est encore le cas à BOUGUENAIS,

son équipement ayant été négligé depuis de nombreuses années, le nouveau Conseil Municipal doit faire face à de multiples et importants travaux.

Cette gestion comporte deux faces :
- celle à caractère purement administratif, ordinaire pourrait-on dire, que l'on aperçoit lorsqu'on pénètre dans les bureaux de la Mairie : état-civil, aide-sociale, élections, affaires agricoles, recensements divers, etc., pour laquelle le Conseil Municipal intervient assez peu, si ce n'est dans l'organisation des bureaux (matériel et personnel) ;

- mais aussi la gestion technique : les biens communaux, la voirie, en un mot l'étude et la satisfaction des besoins des habitants. Ici la tâche des élus locaux est très lourde et incessante.

Ces deux tableaux de la gestion communale pourront faire l'objet de prochaines études, si nos jeunes se montrent intéressés par ces aspects de la vie de leur commune.

L'ACTUEL CONSEIL MUNICIPAL DE BOUGUENAIS

MAIRE :

M. AUTAIN François - Docteur en Médecine - 100, rue Jean Mermoz - BOUGUENAIS

ADJOINTS REGLEMENTAIRES :

M. TARGET René - Contrôleur Technique S.N.C.F. - Rue Georges Clémenceau - BOUGUENAIS
M. PRIOU Francis - Contremaître d'Exploitation - Rue de Bellevue
M. LUCAS Jean - Ajusteur - Rue Jean-Baptiste Clément

ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES :

M. CADO Joël - Technicien - Rue de Galheur
M. HALLEREAU Yves - Instituteur - 4, rue du Général de Gaulle
Mme SARRAMEA Monique - sans profession - Avenue de la Cadoire

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme PATISSOU Louisette - Infirmière - 29, Cité du Bois Chabot
M. AGENEAU Rémi - Comptable - 14, rue de la Baronnais
M. AUBRON Michel - Employé de Bureau - Rue du 11 Novembre
M. BERNARD Marcel - Dessinateur-Projeteur - 1, rue Louise Michel
M. BERTHIER Georges - Traceur - Les Ajaux - SAINT-AIGNAN-DE-GRAND-LIEU
M. CAIL Henri - Directeur C.N.R.O. - Rue Eugène Pottier - BOUGUENAIS
M. CHESNAIS Jean - Agent E.D.F. - 106, Cité de Beauvoir
M. DANDO Jean - Employé Coopérative Agricole - Route de Pornic
M. DELALANDE Joseph - Employé de Bureau - Rue de la Matrasserie
M. DUPAS Gabriel - viticulteur - Le Chaffault
M. FRAPPIER Georges - Cadre Technique - Rue Jean Mermoz
M. GENTY Maurice - Attaché de Direction - 37, rue de la Paix
M. JUVIN Francis - Technicien - 40, rue de Beauville
M. MACÉ Joseph - Instituteur - Avenue Jules Vallès
M. MENGUY Jean - Chef de Quart - Rue de Beau Soleil
M. MONTAUDON Louis - Plâtrier - Rue des Venelles
M. MUSSET Claude - Contremaître d'Exploitation - Avenue Morane
M. PERRY Roger - Chaudronnier - 12, rue de Bellevue
M. QUENTIN Louis - Chef de Quart - Avenue Jules Vallès
M. ROBICHON Henri - sans profession - Rue de la Gauthellerie

■ Lu pour vous

La répression au Chili

Chili
un
témoignage



l'assassinat
de Victor
Jara

Dans son édition du 2 janvier, le quotidien « La Opinion » de Buenos Aires publie le premier témoignage sur la mort du chanteur et acteur chilien Victor Jara. Le témoin, Miguel Cabezas, emprisonné, comme Jara, au stade Chile, rappelle tout d'abord, la participation de ce militant communiste au travail de distribution de vivres, pendant la grève des camionneurs d'août 1973, aux côtés des étudiants de l'Université technique de Santiago. C'est là qu'il est arrêté, le jour même du putsch, en même temps que 6.000 autres étudiants, puis conduit, après avoir subi différents sévices, au stade Chile. C'est là qu'il a été assassiné. Miguel Cabezas raconte comment :

« Victor s'est approché des portes par où entraient les prisonniers. Là, il s'est heurté au commandant du camp, qui l'a regardé, puis a fait le geste d'un homme jouant de la guitare. Victor a acquiescé de la tête, souriant avec tristesse. Le militaire s'est aussitôt contenté de sa découverte.

Il a ordonné à quatre soldats de le retenir et a demandé qu'une table soit placée au milieu du terrain pour que tout le monde puisse la voir. Victor fut conduit jusqu'à la table et, là, on lui a ordonné d'y poser ses mains. Brusquement, l'officier a brandi une hache. D'un seul coup il a coupé les doigts de la main gauche, et d'un autre, ceux de la main droite.

Victor est tombé. Un seul cri est sorti des 6.000 poitrines. Douze mille yeux ont vu l'officier plâtrer le corps du chanteur en hurlant : « Chante, maintenant ! » (...)

Lentement, Victor s'est remis debout et, chancelant, ses mains mutilées en avant, tel un somnambule, il s'est dirigé vers les gradins.

Il y eut un profond silence et Victor a dit : « Camarades, faisons plaisir à Monseigneur le commandant ! ». Alors, levant ses mains ensanglantées, il a entonné l'hymne de l'Unité Populaire, repris peu à peu par six mille voix.

C'en était trop pour les militaires. Une rafale est partie, et le corps de Victor s'est plié en avant. D'autres rafales sont parties des fusils-mitrailleurs, mais, cette fois, dirigées vers les gradins. Beaucoup de corps sont tombés sur le terrain. Les cris des blessés étaient inouïables, mais Victor ne les entendait plus. Il était mort. »

Maison des jeunes

L'EXPO 1900

● Grâce au concours d'ENNAUS, les jeunes participants au labo-photos de la Maison des Jeunes de BOUGUENNAIS ont réalisé cette exposition. Vu le nombre de personnes (environ 7 à 800) qui sont venues la voir, nous sommes sûrs qu'elle a plu aux Bouguenaisiens.

Le travail des jeunes a consisté, partant des quelques 2 000 plaques sur verre qui étaient en notre possession, à faire une première sélection des photos, ensuite une recherche de ce qu'elles représentaient et la réalisation proprement dite des panneaux. En un mois, l'exposition était prête et pour cette première du club photos, on attendait l'examen de passage. Le résultat fut très encourageant et la réussite complète.

Mais nous n'en resterons pas là ! En poursuivant les recherches, en fouillant davantage nos négatifs, nous espérons réaliser pour l'an prochain une exposition plus complète, centrée sans doute sur notre commune et plus particulièrement sur le bourg.

Les personnes qui seraient en possession de documents, photos, livres ou objets rela-

tant cette époque, pourraient participer à cette seconde expo, en entrant en contact avec nous. Ce serait ainsi toute la vie de notre commune en 1900 que nous proposerions alors.

Nous vous signalons aussi, qu'à la base de cette première exposition, il y a le photo-club de la Maison des Jeunes : celui-ci fonctionne le Mercredi soir de 20 H à 22 H et le samedi après-midi de 14 H 30 à 16 H 30, avec un animateur-photos parfaitement compétent. Je souhaite que cette activité se développe et connaisse le même succès que d'autres, tant elle est riche en possibilités de toutes sortes.

Notre objectif était de vous montrer quelque chose de propre à vous, à une certaine époque, à un certain contexte. Nous espérons y avoir réussi grâce à l'expo et nous vous remercions d'y être venus si nombreux.

L'Animateur Patrice PEEL

Soirée STEVE WARING

● Il est une autre activité à laquelle les Bouguenaisiens participent de plus en plus. Ce sont les soirées organisées par la Maison des Jeunes et par la Caisse d'Action Sociale de l'E.D.F.

La dernière en date après VIVIER, les AYACUCHO, SERVAT, l'O.P.P.L., etc... était celle avec STEVE WARING. Un jeune Américain, pas très connu chez nous, qui est donc venu le Jeudi 21 Février à BOUGUENNAIS. Le matin, deux cents enfants des écoles du bourg étaient rassemblés à la Mairie ; ils furent émerveillés par ce si sympathique garçon qui a su allier toute sa gentillesse à la découverte de ses nombreux instruments : banjo, guitare, vielle, cuillères, etc... STEVE a conquis son jeune public avec un entrain et une modestie certaine ; c'est un peu une

leçon de pédagogie qu'il donne. Pratiquement sans dire un mot, il fait parler les enfants, les amène à prendre conscience de ce qu'il fait et en même temps les emmène dans ce domaine merveilleux de la musique.

Le soir, 500 personnes (jamais vu à BOUGUENNAIS pour une de nos soirées) rassemblées au BEAULIEU ont apprécié vivement le récital de STEVE WARING. De 21 H à 24 H 30, STEVE a fait trembler le BEAULIEU sous les applaudissements. Douceur, tristesse, poésie, rythme fou, tels furent les états d'âme par lesquels il nous fit passer.

La soirée a été fort belle et nous pensons que les enfants, comme les Bouguenaisiens, auront grand plaisir à revoir chez eux ce jeune Américain. Merci STEVE.

P. PEEL
R. BOUICHET



L'EXPO 1900



LE COURRIER DES LECTEURS



A la suite de la décision du Conseil Municipal de dénommer Anne-Claude GODEAU la rue du lotissement de GALHEUR, une lettre nous a été adressée par la cellule P.C.F. des Chèques Postaux. Cette lettre apporte notamment des précisions sur la nature de l'engagement d'A.-C. GODEAU au moment où elle a trouvé la mort.

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
CELLULE A.C. GODEAU des CHEQUES POSTAUX
46, rue Pouré
44000-NANTES

à Monsieur le Maire de BOUGUENAIS

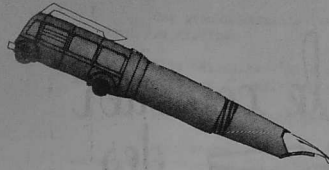
La cellule A.C. GODEAU du P.C.F. des Chèques Postaux de NANTES a appris avec satisfaction la décision du Conseil Municipal de BOUGUENAIS de donner le nom d'A.C. GODEAU à une rue de la commune. Elle apprécie d'autant plus cette initiative que la municipalité de sa ville natale n'a jamais honoré sa mémoire.

Les Communistes des Chèques Postaux de NANTES ont été intéressés par la brève notice sur A.C. GODEAU que vous avez insérée dans votre bulletin municipal. Ils se proposent de la faire connaître aux travailleuses des Chèques Postaux, en l'assortissant toutefois d'une précision indispensable.

A.C. GODEAU, comme ses sept camarades tombés en même temps qu'elle, était communiste. Il ne peut être indifférent, en effet, de connaître la nature de l'engagement de ces combattants de la paix. Si les communistes étaient si nombreux le 8 février 1962, c'est parce que leur idéal les conduit à lutter avec constance contre la guerre, contre l'injustice et pour la liberté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

NANTES, le 9 février 1974
le Secrétaire



LibRE OPinion

Alain LEBEAU, Educateur National U.F.O.L.E.P., nous a demandé de publier le texte suivant. Ce que nous faisons bien volontiers.

DU SPORT POUR TOUS, TELEVISE, AU SPORT DE MASSE VERITABLE

● Le ridicule ne tue pas, c'est bien connu. De l'incitation hebdomadaire à faire du sport (ça ne coûte pas cher à la télé) à la mise en place des conditions réelles d'élaboration d'un sport de masse véritable, il y a une toute petite chose ridicule qu'on appelle le budget de la Jeunesse et des Sports. Nous annonçons la couleur : il faut se donner le moyen de ses ambitions.

Les ambitions de la politique actuelle, au plan de la Jeunesse et des Sports, c'est la recherche accélérée d'une élite au détriment d'une pratique récréative et éducative de masse.

L'U.F.O.L.E.P. (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique - nous avons envie d'écrire Populaire) partie prenante des multiples activités de la ligue de l'Enseignement, est une oeuvre essentiellement laïque et de masse. Ce mot revient souvent, nous en convenons, ce n'est pas le fait du hasard ni d'une défaillance au niveau du vocabulaire !

C'est qu'à l'U.F.O.L.E.P., nous avons une toute autre conception de la politique sportive que celle du Secrétaire à la Jeunesse et aux Sports. Nous considérons que

le sport doit être effectivement l'affaire de tous. Faire du sport, c'est un droit, comme le droit au savoir, au métier, au travail. A l'U.F.O.L.E.P., nous faisons en sorte - mais que le chemin est long et parsemé d'obstacles de tous ordres - que chacun puisse pratiquer le sport, quelles que soient ses aptitudes physiques ou techniques dans la mesure où le plaisir de jouer, de "participer", aurait dit COUBERTIN, est l'élément motivant de son engagement. Cela exige de revoir entièrement nos conceptions en matière de sport - élément de la vie sociale et d'éducation sportive, élément de socialisation de l'individu.

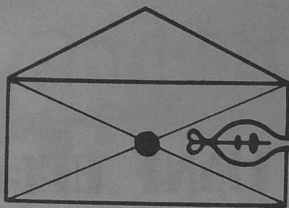
D'abord le droit de tous et les conditions matérielles (finances, équipements) et morales (pas de recherche de l'élite à des fins chauvines ou commerciales) qui en permettent son plein épanouissement.

C'est le droit de chacun de jouer pour son plaisir, aussi pour celui des autres (sport collectif, spectacle sportif). Que l'élite naisse de la masse mais qu'elle ne l'étouffe pas, au contraire, qu'elle engendre plus de joie individuelle et collective. Et surtout, que jamais le sport ne soit affaire d'argent. Si élite il y a,

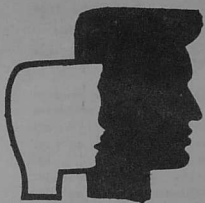
qu'elle soit intégrée au processus normal de la promotion sociale, au même titre que celle de n'importe quelle autre activité manuelle, artistique ou intellectuelle. Nous entendons par là qu'avant tout, c'est la place de chacun au sein de la collectivité qui importe et tout au long de sa vie. Qu'il n'y ait pas "professorat d'élite" mais reconnaissance de la qualité de chacun, à tout moment, sous le feu des projecteurs comme dans les zones d'ombre et que socialement le sportif soit toujours considéré en tant que tel et non comme un produit qu'on achète, qu'on exploite et qu'on jette quand il ne rapporte plus.

L'U.F.O.L.E.P., avec ses modestes moyens (mais à qui la faute ?) essaie de se mettre véritablement au service de la jeunesse, pas seulement par dévouement mais afin de lutter par sa pratique sportive, contre les graves altérations chauvines, commerciales et ségrégatives dont souffre le sport en régime d'économie (sic) libérale (re-sic). Que tous ceux qui combattent un sport-image de marque d'une société au service de l'argent nous rejoignent et nous aident à promouvoir le vrai sport pour tous.

Alain LEBEAU



le courrier des associations



Parents d'élèves BOUGUENAIS CENTRE

Depuis son élection, le Conseil d'Administration a assumé de nombreuses tâches :

- Intervention auprès de la Municipalité pour divers aménagements concernant la Sécurité et l'accueil des enfants,
- Stationnement des cars scolaires devant la Maternelle,
- Passage piétons face à l'Ecole Mixte I,
- Garage à vélos,
- Réfection de peinture dans la salle audio-visuel, transformée par obligation en classe C.E.1
- etc...
- Participation active aux commissions extra-municipales, traitant des problèmes scolaires,
- Etude du projet du futur restaurant scolaire face à la Maternelle du Bourg,
- Présentation de l'avant-projet de la Croix-Jeannette.

Les différents contacts auprès de la Municipalité ont amené le Conseil d'Administration à intervenir auprès de l'Académie, lui demandant l'étude des avant-projets qui lui seront soumis et la décision immédiate de la construction de la Croix-Jeannette.

Une grande bataille reste à mener afin d'exiger des Pouvoirs Publics l'octroi des crédits.

Elle nécessite l'aide et l'action de tous les parents qui sont concernés dès maintenant par l'avenir de leurs enfants.

La Maternelle, bien que récente, est déjà trop petite.

Surchargées, Vétustes, Inadaptées, les classes du Primaire ne sont plus en mesure de recevoir nos enfants dans de bonnes conditions, comme le voudraient les méthodes d'enseignement actuel.

QUE SERA LA RENTREE 74/75 ?

En réponse, l'Académie nous fait connaître qu'un programme pédagogique comprenant 10 classes élémentaires, 4 classes maternelles, 2 classes de perfectionnement a été approuvé le 21 Mars 1973 par la Commission Académique de la Carte Scolaire.

Le Conseil de Parents d'Elèves, avec votre aide, continuera l'action déjà commencée afin que cela devienne rapidement réalité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1973/74

- PRESIDENT : M. SAUPIN - La Couillauderie - BOUGUENAIS
- VICE-PRESIDENT : M. GUILBAUD - 39, rue de Beauvoir - BOUGUENAIS
- VICE-PRESIDENTE : Mme VAUGRENARD - 1, avenue Roland Garros - BOUGUENAIS
- SECRETAIRES : Mme JANEAU - 67, Cité de Beauvoir - BOUGUENAIS
Mme ARMANINI - Chemin du Cimetière - BOUGUENAIS
- TRESORIERES : M. BOSCH - 49, Cité de Beauvoir - BOUGUENAIS
M. MOREAU - 23, rue de Bellevue - BOUGUENAIS
- MEMBRES DE DROIT : Mlle LE GOARDET ()
M. JUBAUD () Directeurs
Mme TEIGNER () des
Ecoles.
- MEMBRES : Mme CHAPELLIERE - 1, Avenue Louis Blériot - BOUGUENAIS
Mme CADIOU - 2, Avenue de Gaulle - BOUGUENAIS
Mme LE ROCH - Rue de Bellevue - BOUGUENAIS
Mme GUYOT - 101, Cité de Beauvoir - BOUGUENAIS
M. GOURMELON - 41, Cité de Beauvoir - BOUGUENAIS
M. BATARD - 2, avenue Louis Blériot - BOUGUENAIS
M. MENGUY - Beau Soleil - BOUGUENAIS
M. MUSSET - Avenue Morane - BOUGUENAIS.

Les Parents, désirant inscrire leurs enfants en Maternelle pour la rentrée 74/75, sont priés de le faire auprès de Mme la Directrice du :

- 6 au 11 MAI de 10 H 15 à 10 H 45
- de 15 H 15 à 15 H 45
- de 16 H 45 à 17 H 15
- le Samedi 11 MAI de 10 H à 10 H 45

BOURNEAU-LES COUETS

L'école que nous voulons

Elle sera un service public, unique et laïque d'éducation bénéficiant d'un budget correspondant aux besoins réels de ce service public, dont la gestion incombera à l'Etat, aux Enseignants, aux Parents et aux Grands Elèves. Le Patronat, en tant qu'organisation et les Eglises seront écartés de toute responsabilité.

La gratuité totale des livres, fournitures, transports et frais de scolarité, sera assurée, y compris pour l'Enfance Handicapée, et complétée par un système de bourses rénovées et revalorisées.

De vraies écoles maternelles seront implantées partout et ouvertes à tous les enfants dès deux ans.

Dès la maternelle, et pendant toute la scolarité obligatoire, des méthodes de dépistage des difficultés et de prévention des retards scolaires par un soutien pédagogique seront mises en oeuvre pour égaliser les chances des enfants de tous les milieux sociaux, dans des classes ne dépassant jamais 25 élèves.

La coopération Parents-Enseignants sera organisée et favorisée.

La concertation entre Enseignants des différents niveaux sera permanente, pour éviter les ruptures entre maternelle et primaire, puis entre primaire et secondaire. La nouvelle structure scolaire fera disparaître les cloisons entre filières I, II, III et tout système qui s'en rapprocherait (c'est le cas du projet FONTANET), pour mettre en place un véritable tronc commun de la 6e à la 3e, éliminant ainsi toute orientation autoritaire et prématurée.

Dans l'attente de cette école rénovée, des mesures transitoires de rattrapage permettront l'accès de tous les enfants à ce tronc commun.

La Formation Professionnelle sera entièrement confiée à ce même public. Les articles de la loi ROYER touchant à l'Education Nationale seront abrogés et les moyens seront donnés aux C.E.T. pour un développement massif assurant une bonne formation générale et professionnelle à tous leurs élèves.

NOTRE ACTION :

A la conception gouvernementale de l'Ecole au service du profit, la Fédération CORNEC oppose sa conception d'un service public, unique et laïque d'Education Nationale, seul capable de donner des chances égales à tous d'accès à la culture.

Cette conception doit être imposée. Dans un premier temps, l'action se portera sur :

- 1°) Campagne d'information et de lutte contre les articles de la loi ROYER touchant à l'Education Nationale,
- 2°) Participation active à la campagne du Comité Départemental d'Action Laïque pour un autre budget d'Education Nationale.

Avec les autres Conseils de Parents d'Elèves de BOUGUENNAIS, le Conseil de BOURNEAU prendra sa place dans le combat dont le but est de donner à l'Ecole publique tous les moyens nécessaires dont elle a été privée par les différents gouvernements de la Ve République.



L'Apprentissage est mort. Vive l'apprentissage

OU LA VALSE

DES REFORMES SCOLAIRES

En peu d'années nous avons connu les réformes FOUCHET, GUICHARD, etc... Maintenant la loi ROYER. Demain ce sera FONTANET.

De qui se moque-t-on ?

Avant 1967, les jeunes qui ne trouvaient pas de place en C.E.T. rentraient en apprentissage dans les entreprises ou chez les artisans.

Lors des élections législatives en 1967, la scolarité est devenue obligatoire jusqu'à 16 ans ; ce qui remettait en cause la forme d'apprentissage. Les travailleurs ont accepté assez favorablement cette réforme espérant une meilleure chance pour leurs enfants.

Seulement, il aurait fallu accueillir dans les établissements du secondaire tous les effectifs supplémentaires. Au lieu de faire l'effort nécessaire, les ministres successifs de l'Education Nationale ont été incapables et ont refusé de faire de cette prolongation une réussite. RESULTATS :

- retards scolaires dès l'école élémentaire
- couloirs de sélection en premier cycle où le couloir 3, dit de transition, est composé à 80 % d'enfants de travailleurs
- classes-garderies que sont les classes pratiques dites CPPN
- pas de moyens permettant l'accueil suffisant en C.E.T.
- non gratuité de la scolarité obligatoire.

(Un fait : dans notre secteur Sud, voici 3 ans, besoin évalué en C.E.T. : sept, or le C.E.T. de LA MONTAGNE est fermé, celui de BOUGUENNAIS non construit, il reste celui de REZE et celui des Bourdonnières : 2 seulement ...!)

Après ce constat d'échec, le ministère légalise l'orientation vers le pré-apprentissage par la loi ROYER.

Qu'est-ce que cache cette loi ?...

La continuation des CPPN par des classes dites "préparatoires à l'apprentissage" (CPA) cumulant :

- un mi-temps en scolarité, plus formelle que réelle,
- un mi-temps en pré-apprentissage sur le tas.

.../...

"... Les élèves étant placés, non seulement en entreprise artisanale, mais aussi par les petites, moyennes et grandes entreprises..."
"et prévoit la possibilité, pour les jeunes de 14 ans, d'entrer dans ces classes d'une part et leur développement plus massif d'autre part..."

Ce qui veut dire :

- qu'une masse d'enfants, de 14 à 16 ans, presque exclusivement composée d'enfants de familles de travailleurs, vont être concernés par cette nouvelle disposition,
- que la formation générale de ces jeunes sera inexistante ou au rabais,
- qu'ils seront dépourvus de base pour la formation continue,
- et que sera leur formation professionnelle ?

Nous savons, hélas, que les employeurs ne sont pas philanthropes acceptant de dégager des professionnels qualifiés pour des tâches d'éducation... et que les jeunes seront mis à la production...!



Exemple :

- on nous citait, la semaine dernière, le cas de jeunes filles dans le textile, pour lesquelles l'apprentissage est fait en une heure de temps... Que penser de cette formation professionnelle ?
- un autre nous disait comment il avait été exploité ainsi chez un pâtissier, pendant trois mois, au moment des fêtes de fin d'année et remercié ensuite... par la rupture de la convention...

CAR C'EST LA AUSSI UN AUTRE DANGER :

Il s'agit de "CONVENTION" renouvelable tous les trois mois environ, et le patron mécontent du jeune (il est toujours facile de trouver un raison) pourra s'en séparer. Que fera la famille, si elle ne trouve pas tout de suite un autre patron ?...

Donc, pas de contrat, ce qui veut dire : aucune garantie pour le jeune, personne pour le défendre, puisque non apprenti ; l'Inspection du Travail ne pourra rien pour lui !... De plus, RIEN n'est prévu comme salaire pour le jeune, seulement au bon vouloir de son "patron"...



Pendant deux ans, QUELLE MAIN-D'OEUVRE A BON MARCHÉ !...

Article 42 - Afin de favoriser le développement et la qualité de la formation des apprentis, une prime est accordée au chef d'entreprise qui prend un jeune inscrit en classe préparatoire à l'apprentissage (CPA ou CPPA). Le montant de cette prime sera majoré à l'issue de cette période si le chef d'entreprise conclut avec le jeune un contrat d'apprentissage.

Prime versée à la fin de chaque année, la deuxième varierait selon que le patron conclura un contrat d'apprentissage ou non.

.../...

Quelle solution choisira son patron ?



Entre : garder ce jeune en apprentissage, donc lui établir un contrat en bonne et due forme, pour deux ou trois ans, en s'engageant à lui apprendre son métier et à le payer suivant la loi,

Ou bien : reprendre tout simplement un autre jeune de 14 ans :
- pour lequel il ne sera plus tenu de payer salaire,
- " " il ne sera pratiquement pas contrôlé,
- " " il recevra même une subvention...

On voit tout de suite OU IRONT LES PREFERENCES DE BEAUCOUP !...

N'est-ce pas tout simplement "LA MORT DE L'APPRENTISSAGE"

NOUS SOULIGNONS LA GRAVITE DES CONSEQUENCES POUR NOS JEUNES !...

Nous, Familles de TRAVAILLEURS, avec la Confédération Syndicale des Familles, NOUS REFUSONS cette déscolarisation massive suite à la carence des Pouvoirs Publics et le cadeau fait aux employeurs visant à leur donner la main-d'oeuvre à pas cher dont ils ont besoin (manoeuvres, O.S., etc...)

Il faut bien situer les responsabilités :

Ce n'est pas l'échec des enfants qu'il faut incriminer ni celui des parents en tant que milieu social, mais le CONTENU de cette CULTURE enseignée dès la maternelle et l'école élémentaire pour des enfants socialement et culturellement différents...

Quand les aspects culturels de notre milieu d'origine, celui des travailleurs, seront-ils pris en compte dans l'enseignement ?...

NOUS EXIGEONS la fin de la sélection de nos gosses par :

- la reconnaissance de nos valeurs et connaissances ouvrières dans l'enseignement,
- le changement de "méthodes" et de "climat"
- une VERITABLE GRATUITE scolaire totale et le relèvement des bourses.

Une formation professionnelle réelle dans les C.E.T.

Une formation générale complète pour des bases solides en vue de la formation professionnelle et culturelle continue.

NOUS CONDAMNONS l'école actuelle qui fait de nos enfants des DEHERITES.

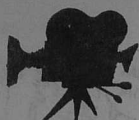
RESTONS VIGILANTS

INFORMONS-NOUS

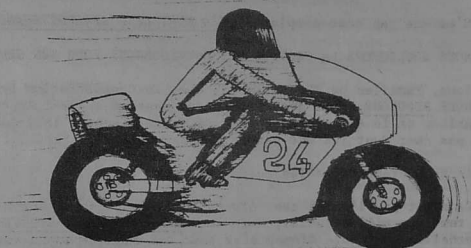
UNISSONS-NOUS DANS L'ACTION

et EXIGEONS LES MOYENS pour parvenir à cette "ECOLE QUE NOUS VOUDRIONS"

le beaulieu



Résultats d'une enquête lancée auprès des Jeunes :



"CONTINENTAL CIRCUS" (film à la gloire de la moto, des championnats motocyclistes et des pilotes professionnels), demandé par les Jeunes, est passé sur l'écran du BEAULIEU les 5 et 6 Mai derniers.

246 jeunes, pour une proportion d'une dizaine d'adultes environ, ont vu ce film extrêmement riche comme document humain, authentique d'ailleurs. Il s'agissait de l'Australien Jack Findlay, dauphin d'Agostini aux championnats du monde 1968, filmé dans la préparation des courses de moto, avec ses joies et ses dangers, les efforts que cela implique et la confrontation continuelle avec la mort...

Saisissant l'occasion de rencontrer essentiellement des Jeunes, nous avons pensé leur proposer un questionnaire où ils pourraient exprimer leurs désirs en matière de cinéma. Malheureusement, trop peu de réponses nous sont parvenues pour pouvoir faire une synthèse valable...

Néanmoins, à la question : "Quels genres de films préférez-vous ?" arrivent en tête les films :

"Un été 42", "Le Sauveteur", "Deep-End", qui traitent des rapports adultes-adolescents.

Dans une proportion un peu moindre :

Les films des Charlots : "Bidasses en folie", "Fous au Stade", etc...

Ensuite, très nettement :

Les western célèbres : "Il était une fois la révolution", "On m'appelle Trinita", "Joë Kidd", etc...

Les films à caractère politique : "L'affaire Mattéi", "2", "L'attentat" se placent à peu près au même rang que "Le Mans" et "Continental Circus" (courses d'autos ou de motos).

C'est dire que l'éventail du choix est large et varie d'un individu à l'autre...

Plusieurs autres films sont nommés :

"Johnny got his gun", "Eglantine", "L'amour l'après-midi", "César et Rosalie", "Sacco & Vanzetti", qui sont tous des films de grande valeur. Les Jeunes s'y connaissent en cinéma...

Pour expliquer leurs préférences, voici ce qu'ils disent :

"J'aime l'humour... le sport... l'action..."

"Je m'intéresse à la politique... je hais l'injustice..."

"Je préfère les films qui donnent à réfléchir, qui posent des problèmes concrets de la vie."

Environ la moitié des Jeunes interrogés assiste aux débats qui suivent les films et apprécie ces échanges. L'autre moitié dit : "ne pas avoir le temps ou ne pas être intéressée..."

Les "Interdit aux moins de 13 ou 18 ans" font l'unanimité : "C'est ridicule", "tout ce qui passe sur l'écran devrait pouvoir être vu par tout le monde...", "les adultes n'ont pas à voir davantage que les Jeunes ce qui est dégoûtant (sic)".

Les Jeunes discutent généralement des films entre eux, très rarement avec les adultes en général et leurs parents en particulier, sauf si ceux-ci s'intéressent au cinéma. Cela donne lieu à une bonne confrontation d'opinions...

Enfin, ils ont entre 15 et 19 ans. Ils sont, pour 20 % : ouvriers ; 15 % : apprentis ; 65 % : étudiants ou lycéens.

Pour conclure, voici ce que l'un d'eux a ajouté :

"Vous devriez faire la même enquête auprès des adultes. Il serait intéressant de comparer les deux..." (Evidemment !).

Merci aux Jeunes d'avoir répondu à cette enquête. Nous avons le plaisir de leur signaler que les 20 & 21 Avril sera programmé spécialement pour eux : "CHALLENGE ONE" (avec Steve Mac Queen).

LES RESPONSABLES DU BEAULIEU.

Mouvement Français pour l'Abondance



commissaire compétent (sic) pour la politique agricole commune, estimant qu'il serait aberrant de continuer à subventionner frénétiquement la dénaturation du blé, alors que le marché mondial se trouve en état de pénurie. (« Le Monde » du 23 octobre 1973).

— Ce qui est aberrant, c'est de dénaturer du blé dans un monde affamé, malheureusement non solvable. C'est de continuer à subventionner cette activité imbecille et criminelle avec l'argent des taxes et impôts arrachés aux consommateurs. C'est d'entretenir, toujours avec l'argent des consommateurs une commission européenne malfaite et ses emplois parasitaires. Il faut bien que tout le monde gagne de l'argent...

★

— A l'occasion de la première journée mondiale d'information sur le développement lancée par les Nations-Unies, la France a décidé d'éditer une brochure intitulée « Guérir la misère du monde » qui sera distribuée à 150 000 exemplaires dans les mairies et les établissements d'enseignement. (« Le Monde » du 23 octobre 1973).

— Cette brochure sera du papier inutilement noirci car elle évitera soigneusement d'attaquer le mal à sa source. Par exemple, elle gardera le silence sur la dénaturation du blé européen et sa cause, le sauvetage du gain des producteurs de blé. Dénaturer du blé, c'est sans rapport, n'est-ce pas, avec la misère du monde... La brochure de Valéry Giscard d'Estaing aura cependant un mérite incontestable : elle procurera aux fabricants de papier et aux imprimeurs des salaires et des bénéfices financés par l'Etat. C'est-à-dire avec l'argent prélevé de force dans les poches des consommateurs qui sont aussi des contribuables.

★

— Eté 1973. Les travailleurs de LIP s'opposent aux licenciements. On les comprend. Etre licencié est une terrible épreuve, mais ce n'est pas une raison pour croire que les employeurs vont sauver une entreprise en faillite pour maintenir de l'emploi non rentable... Malheureusement, avec le progrès, il y aura d'autres licenciements, que les travailleurs s'efforcent d'éviter, comme ceux de LIP, en vain, à moins d'avoir recours à l'activité nuisible, aux armements par exemple, comme à LIP. Un seul moyen d'en finir avec les licenciements et l'activité nuisible : un revenu distribué et le travail non rémunéré.

★

— Octobre 1973. Au Golan, au Sinaï, le sang coule, les stocks d'armements s'écoulent... On profitera de cette nouvelle expérience des champs de bataille pour en construire d'autres plus puissants, plus perfectionnés.

plus meurtriers. Cela permettra de procurer des salaires aux « camarades syndicalistes », des bénéfices à leurs « exploités capitalistes », grâce à l'argent soustrait aux consommateurs ; cela permettra aussi de retarder l'effondrement de la société sanguinaire du gain et l'instauration d'une société à visage humain. On sait bien que tout le monde doit gagner sa vie dans notre société du gain, mais cela n'empêche tout de même pas de comprendre combien il serait urgent de remplacer par un revenu social les salaires, les bénéfices et les autres gains, tous condamnés par le progrès et ressuscités par l'activité nuisible, telle la fabrication, la vente et le maniement des armements.

★

— On dit que les bénéfices commerciaux sont trop élevés, alors qu'on nous explique pourquoi tant de commerçants font faillite... disait l'un d'eux à la télévision. Personne ne lui a répondu qu'ils sont trop nombreux, et certains n'ont pas assez de clients pour faire des bénéfices suffisants. Il y a deux ou trois commerçants de trop sur quatre. Bien des gens montent un nouveau commerce à défaut d'autre activité, mais plus il y a de commerçants relativement au nombre des consommateurs, moins chacun a en principe moins de clients, et plus les marges bénéficiaires doivent être élevées pour qu'ils puissent gagner leur vie, au détriment des consommateurs, bien entendu. Aussi, les grandes surfaces, qui attirent la foule des consommateurs, sont-elles considérées comme des intruses dans la profession...

★

— Il y a vingt ans, une automobile pouvait rouler gaillardement une quinzaine d'années ; elle est conçue aujourd'hui par les constructeurs pour être « consommée » en six ou sept ans. (« Le Figaro », 9 octobre 1973).

— Il est une chose plus dégradante encore pour l'homme que l'introduction VOLONTAIRE d'éléments d'usure précoce dans les marchandises, c'est l'acceptation tacite par tout le monde de ce scandaleux gaspillage de matières premières, d'énergie et de temps pour sauver l'emploi, le salaire et le bénéfice. Il faut bien le reconnaître, les chrétientés, les sociologues, les philosophes, les hommes politiques et les syndicalistes manquent d'imagination et de courage pour accuser le gain d'innombrables crimes contre l'humanité. Il n'y a au monde, à notre connaissance, qu'un seul centre de recherches économiques et sociales digne de ce nom, c'est notre Mouvement, parce qu'il est seul à mettre le doigt sur l'essentiel du problème social : le rôle néfaste, mortel à terme pour l'humanité, joué par le salaire, le bénéfice, la soldé et tous les gains.

M.F.A. section
Bouguenais-Rezé

LA DICTATURE DES PETROLIERS



Les compagnies pétrolières avaient préparé la « crise ». Elles ont su s'en servir.

Voici cinq mois, dans la foulée de la guerre du Kippour, commençaient les plus grandes manœuvres pétrolières que le monde ait connues. Un des pans sur lesquels étaient assises les économies capitalistes développées se dérobait soudain.

Bien des commentateurs se sont interrogés sur le caractère plus ou moins artificiel de la crise ainsi ouverte. Sans que la vérité apparaisse aujourd'hui complètement, le voile commence à se déchirer. Ce qui a été présenté, il y a à peine deux mois, comme un « chantage politique » des pays arabes semble maintenant correspondre autant sinon davantage à la stratégie réfléchie et machiavélique des grands trusts pétroliers. Des faits, encore fragmentaires, laissent voir comment la menace d'une gigantesque pénurie et le renchérissement du pétrole ont été utilisés, sinon provoqués, par les firmes pétrolières pour grossir leurs bénéfices.

L'économiste américain Walter Heller confiait il y a peu au magazine « Time » que le revenu brut des compagnies pétrolières américaines se gonflerait cette année de 24 milliards de dollars par rapport à 1973.

Plus récemment, le « Washington Post » portait des accusations précises : l'Aramco (1) aurait organisé avec l'Arabie Saoudite la hausse du brut saoudien. On se souvient également de l'impulsion donnée à Téhéran par le Shah au relèvement des prix au sein de l'Opaep (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole) et personne ne soupçonne le souverain iranien d'un quelconque anti-américanisme.

La liste des faits troublants s'allonge : le scandale qui enflamme l'Italie (voir notre article page 6) en dit long sur les liens entre les compagnies et les gouvernements. Certains itinéraires fantaisistes suivis par les tankers au mois de janvier avaient-ils un autre motif que la volonté des compagnies de « prendre leur temps pour leur bénéfice » entre deux hausses ?

« Embouteillages »

L'attente de certains navires pétroliers au large de Rotterdam tandis que les Hollandais apprennaient la pratique du week-end sans auto avait-il un autre but que de faire monter les prix ?

Les firmes pétrolières démentent de telles allégations ; ainsi Esso-France vient-il de faire savoir que jamais l'ordre de ralentir leur vitesse n'avait été donné aux capitaines des pétroliers pour arriver le plus tard possible aux ports. Cette firme répondait de la sorte à une accusation précise de la Fédération C.G.T. de la chimie.

Elle n'en a pas moins admis qu'un ralentissement avait dû être observé du fait des « embouteillages » dans les ports du Golfe Persique. C'est bien dit, non.

Les indices qui plaident en faveur d'une manipulation de la « crise pétrolière » par les firmes s'accroissent. Il y en aura d'autres. Sans attendre que la totalité du dossier s'étale au grand jour, il est possible de décrypter la stratégie des firmes pétrolières.

Quelle est la situation de ces firmes (dont la plupart sont d'origine américaine) à la veille de la guerre du Kippour.

Tous les pétroliers ne cessent de se plaindre à cette époque. Certes, la production et la vente augmentent raisonnablement, mais les marges de profits se rétrécissent. Les compagnies essaient de réduire leurs frais ; elles s'entendent pour éviter de coûteuses campagnes de promotion qui en définitive ne modifient pas leurs parts de marché. Et tentent d'éliminer les « indépendants ».

Surtout, les pétroliers sont inquiets pour l'avenir. Les grandes compagnies (les fameuses « major ») ont vu se réduire leurs marges de manœuvre au Moyen-Orient ou de mois en mois, les prises de participation des Etats et les nationalisations se succèdent.

La fin du pétrole est programmée pour dans quelques dizaines d'années.

Aux Etats-Unis même la situation est encore pire : durant l'été 73, la commission fédérale du commerce a porté plainte contre huit de ces « major » pour infraction aux lois anti-trust.

Les accusées réagissent rapidement en provoquant immédiatement une pénurie factice. Au-delà, les lendemains de la guerre d'octobre leur offriront l'occasion d'un grand coup. Alors que personne ne croit à l'utilisation effective de l'arme du pétrole, surtout par des pays aussi liés aux Etats-Unis que le sont l'Iran et l'Arabie Saoudite, la volonté des pays arabes de peser politique-

ment sur l'Occident rencontre le souci des firmes pétrolières de tirer leur épingle du jeu. La menace de pénurie, d'abord, contraint tous les gouvernements à se montrer plus complaisants vis-à-vis d'elles. Les compagnies, en effet, si elles ont perdu la maîtrise totale de l'exploitation des puits dans le Golfe Persique conservent le monopole exclusif du transport des produits pétroliers.

Par là même elles peuvent, dans une certaine mesure, déjouer la sélectivité de l'embargo décidé par les pays producteurs. Le renchérissement des prix, ensuite, fait tomber dans l'escarcelle des compagnies un joli magot qui se compte en milliards. Comme chacun sait, la hausse des prix de vente des produits pétroliers a, du jour au lendemain, révalorisé les stocks. Voilà du profit facile.

Mais la hausse du prix du pétrole procure des avantages plus grands aux compagnies sur d'autres plans.

Plus le pétrole coûte cher, en effet, et plus l'écart de prix, entre l'énergie d'origine pétrolière et celle d'autres origines s'estompe. Avant la crise d'octobre, les compagnies ne faisaient pas mystère de leur volonté d'assurer elles-mêmes la reconversion énergétique. Le phénomène est flagrant aux Etats-Unis. Jean-Marie Chevillard dans Le Nouvel Enjeu Pétrolier (Calmann-Lévy) exposait ainsi comment de 1966 à 1969 on assiste « à un véritable rush des sociétés pétrolières sur l'industrie charbonnière », comment dès 1972 certaines avaient acquis des gisements de schistes bitumineux, de quelle manière une firme pétrolière de la Sun Oil, « coupée du brut vénézuélien avec lequel elle approvisionnait sa raffinerie canadienne entreprend d'étudier les possibilités d'exploitation des sables asphaltiques de l'Alberta dans l'Alberta » au Canada (cf. le document « Razzia sur l'énergie » dans l'Unité du 2 novembre dernier).

Pétrole et dollar

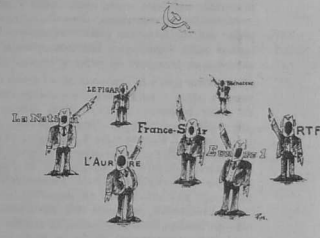
Et encore, le charbon, les schistes et les sables ne constituent-ils que des substituts provisoires au pétrole. Avec l'énergie nucléaire, c'est le pactole que visent certaines compagnies pétrolières. Selon Chevillard, la plupart de celles-ci sont engagées depuis des années dans la recherche d'uranium, et dans son enrichissement — jusqu'à un certain stade où le gouvernement américain

variantes et de constantes de l'antisoviétisme

existe-t-il une "une manière révolutionnaire" d'être anticommuniste?

La permanence des attaques verbales et écrites contre l'U.R.S.S. est un fait patent, qu'on le déplore ou s'en réjouisse. On peut aisément le vérifier au fil d'une revue de presse portant sur plus d'un demi-siècle. On n'y reviendra donc pas ici. Sinon pour noter le rôle-mêlé contradictoire d'une argumentation qui, à quelques jours, semaines, mois ou années d'intervalle, reproche par exemple à l'Union soviétique de trop aider les pays arabes (trop pour être honnête!), et de ne pas leur apporter une aide suffisante (suffisante pour être crédible), qui impute une mauvaise récolte au système et une bonne à la nature, l'accuse soit de répartition la pénurie, etc.

Les buts de l'actuelle campagne
Une des caractéristiques de la campagne antisoviétique actuelle, menée à partir de l'opération Soljénitsyne, est qu'elle évite formellement d'aborder le terrain économique et social. Plus de Peyrefitte pour affirmer impudemment, comme quelque temps auparavant : « La croissance de la production des pays communistes est moindre que la croissance de la production des pays capitalistes » ou bien : « le bilan global de ces pays communistes est un bilan positif pour ce sur quoi le régime fait porter l'essentiel, mais un bilan très largement négatif pour la consommation, c'est-à-dire finalement pour ce qui intéresse la population ». Et pour cause : la crise du pétrole a largement mis en évidence la crise globale du capitalisme monopoliste d'Etat. On parle ici chômage, restrictions, économies, réduction de la consommation, quand il s'agit de progrès continus dans les pays socialistes. Ici la crise affecte à des degrés divers tous les pays capitalistes développés : là le développement économique, social, culturel, démocratique se poursuit, s'accélère.



La manœuvre est claire une fois de plus. Le Comité central du Parti communiste français l'a décodifiée dans une déclaration du 18 janvier dernier. Elle est toute au service des intérêts que défendent les monopoles et le pouvoir, les ennemis de l'union de la gauche.

Ensuite, cette campagne a pour but de faire diversion en détournant l'attention des conséquences désastreuses de la crise de la politique des monopoles pour le plus grand nombre de Français.
Elle cherche à isoler la classe ouvrière et son Parti, à effrayer, à détourner des paysans, des intellectuels, des démocrates, des chrétiens de l'alliance avec les travailleurs révolutionnaires.
Enfin brandissant l'épouvantail de la « menace soviétique » alors que la France et l'Union Soviétique ont signé une déclaration de coopération, on cherche à justifier l'alignement accéléré de la politique du gouvernement français sur les positions de l'impérialisme U.S.A.

est réservé un monopole — Ainsi en 1970 on estimait, écrit Chevalier, que 17 sociétés pétrolières avaient effectué 55 % des travaux de recherche entrepris cette année-là et contrôlaient 48 % des réserves connues d'uranium naturel. Plus en aval, seule la Gulf Oil a jusqu'ici pénétré dans l'industrie nucléaire, cependant celle-ci dépend de la banque Mellon, laquelle est liée à Westinghouse, autre grand du nucléaire... La panique énergétique provoquée par la crise pétrolière a donné un nouvel élan au développement de l'énergie nucléaire, présentée maintenant comme la panacée. Les pétroliers l'avaient déjà programmée.
Relevons enfin parmi les avantages que tirent les compagnies pétrolières de la situa-

tion, la nouvelle vigueur dont fait preuve le dollar. Outre que cela leur donne droit à certaines faveurs de l'administration Nixon, les compagnies, qui ont leur base aux Etats-Unis, n'ont jamais oublié que les prix pétroliers sont exprimés en dollars et que donc, ce qui est bon pour la monnaie américaine est excellent pour elles.
Le gouvernement américain a-t-il été de connivence avec les pétroliers pour orchestrer ce jeu pétrolier? Encore une question à méditer. Bien des éléments plaident en faveur d'une réponse affirmative. Le dernier en date — la Conférence de Washington — ponctuée il est vrai de nouvelles nationalisations en Lybie ne doit-il pas s'interpréter comme la manifestation de la volonté américaine d'avoir la caution des autres pays pour préserver au mieux les intérêts des compagnies dans les champs pétroliers?

Lundi à l'hôtel Ritz avait lieu une réunion. Des patrons français écoutaient et discutaient avec un Américain. Le sujet : la crise pétrolière et l'inflation. Le leitmotiv : vaincre les pays producteurs de baisser leur prix. Par tous les moyens. Et les moyens envisagés n'étaient pas forcément pacifiques. Faut-il y voir un ballon d'essai? Car il est évident que le « jeu pétrolier » ne peut pas, même pour les Américains, durer trop longtemps. Après le premier temps, celui des bénéfices, en est-on à celui des pressions? Et pourquoi pas au temps de la canonnière?

DAVID SYLVAIN

(1) Société commune de production de brut en Arabie Saoudite où l'on trouve la Social, la Standard Oil, Texaco, Mobil Oil et l'Arabie Saoudite.

La gauche et le commerce international

Les travaux d'approfondissement du Programme commun ont trouvé cette semaine un premier aboutissement avec la présentation à la presse d'un document de 15 pages contenant les conclusions qui ont fait l'accord des trois partis de la gauche sur trois questions d'une brûlante actualité : les problèmes monétaires, les sociétés multinationales, et les problèmes commerciaux internationaux.
Ce document n'a pas pour but de répondre directement à une situation conjoncturelle mais d'attirer l'attention des Français sur la gravité de la crise dans les domaines considérés et de proposer des solutions, enrichissant le programme commun, qui pourront trouver leur application selon des modalités tenant compte de la conjoncture.
C'est ainsi, par exemple, que les trois partis s'efforcent de définir un système monétaire international nouveau qui, au lieu d'être un instrument d'exploitation des peuples, reposerait sur la recherche du progrès social et d'un développement économique régulier pour toutes les nations. Il s'agit, en particulier, de dépasser progressivement le rôle monétaire aveugle de l'or,

qui ne peut être supprimé d'un seul coup, pour parvenir à une régulation consciente du crédit et des relations monétaires internationales. Régulation qui inclura le principe de stabilité des parités monétaires, le dollar ne jouant plus le rôle de pivot. Le nouveau système proposé envisage en outre une profonde réforme du Fonds monétaire international mettant fin à la domination américaine et respectant les intérêts des pays en voie de développement.
En ce qui concerne les sociétés multinationales, le document de la gauche propose six séries de mesures :
a) Limiter leur champ par la nationalisation immédiate des filiales des sociétés multinationales américaines implantées dans les secteurs clés, dont le Programme commun de la gauche prévoit la nationalisation.
b) Exiger dès aujourd'hui le contrôle des investissements américains en Europe.
c) Harmoniser les législations sociales dans la C.e.e. au niveau le plus élevé et supprimer les discriminations.
d) Etablir des contrats de plan.
e) Contrôler les mouvements de capitaux et limiter les investissements étrangers.

f) Passer des accords contractuels, notamment en ce qui concerne les politiques industrielles et de recherche.
Enfin, au sujet du commerce international, le texte approuvé par les trois partis, qui se situe dans le cadre de la C.e.e., n'entend pas pour autant renforcer les blocs commerciaux ou les fermer. Il précise que « sans relâcher les relations avec ses principaux partenaires, et notamment avec ceux de la C.e.e., la France développera, dans tous les domaines, les échanges et la coopération avec les pays membres du Conseil d'entraide économique (Comecon) et les pays en voie de développement qui sont loin de correspondre à ce qui est possible et souhaitable ».
Le document définit ce que serait la politique d'un gouvernement de gauche en matière d'énergie. Celle-ci viserait notamment à faire sortir le secteur pétrolier français de l'emprise du cartel international, à diversifier les échanges et les accords de coopération, à développer le potentiel énergétique national, en particulier celui de la recherche et de la protection nucléaire.

Parti socialiste

Une manière révolutionnaire d'être anticommuniste ?

Peut-on donc concevoir un antisoviétisme de gauche ? Le problème est actuel et ses implications politiques sont évidentes. Le pouvoir, l'U.D.R., la presse réactionnaire font de l'antisoviétisme un moyen privilégié pour sauvegarder « l'ordre » capitaliste établi.

Intérêts de classe commandent. Il est normal en ce sens que « La Nation », « Le Figaro », « L'Aurore », pour ne citer qu'eux, forment et déforment les informations provenant des pays socialistes, camouflent leurs réalités, s'exclament, s'indignent, commentent à leur manière.

Mais les journaux et certains milieux qui se réclament de la gauche ?

Pourquoi ce déchainement, ce pilonnage systématique dans le « Nouvel Observateur » ? Pourquoi cette insistance à amalgamer les aberrations passées inscrites dans l'histoire de l'U.R.S.S. et les progrès actuels du socialisme, cette insistance à nier ou à taire tout ce qui, dans les pays socialistes, met en valeur l'immense supériorité de leur système sur celui des pays capitalistes ? Pourquoi cette méfiance haineuse, d'allure pathologique, à l'égard du Parti communiste français ?

Pour « défendre » dit-on, le droit à l'expression de Soljenitsyne (3) qui, comme on sait, correspond avec le monde capitaliste entier, idéophonalement étranger, multipliées proclamations, donnait conférence de presse sur conférence de presse, Soljenitsyne l'écrivain et aussi Soljenitsyne, l'homme politique réactionnaire au plein sens du terme (c'est son affaire).

On n'est pas tout à fait innocent au « Nouvel Observateur ». On y a pu prendre connaissance aisément de pages édifiantes de l'« Archipel Goulag » et, plus aisément encore, du discours du Prix Nobel (paru dans « L'Express » du 4 septembre 1972) où Soljenitsyne affirme entre autres : « Notre monde est toujours déchiré par les passions de l'âge des cavernes : la cupidité, l'envie, l'emportement, la haine, qui, au cours des ans, ont acquis de nouveaux noms respectables, comme la lutte des classes, l'action des masses, le conflit social, le combat syndical » (telle proclamation de foi se passe de commentaire).

Il est de l'intérêt de la lutte démocratique en France, de l'intérêt de la France elle-même que la réalité des pays socialistes soient infiniment mieux connue. La vérité sur le socialisme, sur ses expériences et ses recherches, son évolution vers toujours plus de bien-être et de démocratie — c'est une grande force de progrès parce que c'est une source de confiance dans l'avenir.

Le Parti communiste français s'adresse avec confiance à tous les travailleurs, aux démocrates et aux patriotes pour les appeler à repousser l'antisoviétisme.

Combattre la campagne qu'il inspire, ce n'est pas seulement l'affaire des communistes. C'est aussi l'intérêt de tous ceux qui sont attachés au progrès social, à la liberté, à la dignité de la France, à la paix, au socialisme.

Le couteau
entre les dents (1919)



PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
CELLULE L. BALE & JAMET



UN MONSIEUR QUI NE PARTICIPE PAS A L'AUTOSATISFACTION OFFICIELLE
Monsieur René LENOIR est Directeur de l'Action Sociale au Ministère de la Santé Publique mais n'est pas au PSU et pourtant voilà ce qu'il pense de cette FRANCE cachée, des exclus de notre Société

Nous sommes dans un pays qui jouit d'un des plus haut niveaux de vie du globe et où se multiplient les handicapés physiques, les débilés mentaux, les fous, les délinquants, les drogués, les alcooliques, les névrosés, les suicidaires, les prostituées, les fugueurs etc... Un pays de 50 millions d'individus où le nombre des handicapés s'élève à 3.282.000 soit 6,3 % de la population où 1.300.000 personnes âgées sont des invalides, où il y a 500.000 délinquants, 160.000 suicidaires, 400.000 chômeurs. Au total 3 à 4 millions d'inadaptés sociaux auxquels s'ajoutent les handicapés et les nécessiteux, c'est donc près de 10 millions de personnes qui composent cette France. C'est ceux qu'on ne voit jamais à la télévision, ceux à qui ne s'adressent pas les "spots" publicitaires, ceux que les autres ne veulent pas connaître.

Leur nombre croit à une grande vitesse. Depuis 15 ans, ce nombre a été multiplié par 2,5 dans la plupart des catégories alors que la population française n'a augmenté que de 15 %.

A la frange des grandes villes, l'inadaptation s'étend comme une lèpre. La drogue est apparue chez les jeunes (d'abord aisés) en même temps que l'alcoolisme atteignait les classes les plus aisées en proie au nouvel ennui.

QUI SONT LES RESPONSABLES ?

Notre système de croissance est mauvais. Parce que, comme la plupart des grands pays occidentaux industrialisés et urbanisés, nous copions à peu près en tout les USA, une urbanisation désordonnée, des banlieues-dortoirs, la durée et l'inconfort des transports, le développement insensé de l'automobile qui grignote les cités. Le monde vertical des grandes villes, des concentrations de HLM, agit sur les nerfs, détériore complètement la qualité de la vie sans qu'on s'en soit encore préoccupé sérieusement puisque la finalité, c'était la croissance.

Les familles se dispersent, les gens travaillent souvent à une heure et plus de trajet de leur domicile. Les femmes continuent d'entrer dans le circuit de la vie active (elles sont 38 % à travailler) mais ce bien-être économique accroît le déséquilibre social. Parents, enfants se voient de moins en moins.

650.000 enfants sont actuellement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Parmi eux 300.000 ont été abandonnés, soit retirés à leur famille parce qu'elle les maltraitait ou ne pouvait les nourrir.

FAUT-IL ACCUSER LES ARCHITECTES ET LES URBANISTES ?

La vie urbaine conduit des milliers d'individus à se retrouver aux mêmes heures, aux mêmes endroits.

L'automobile est le symbole d'une société qui crée ses propres fléaux et se détruit (A cause de la crise de l'énergie, on va peut-être commencer à réfléchir). Le développement insensé de la voiture nous coûte très cher, 16.000 morts et 150.000 handicapés chaque année. Il a amené la collectivité à des dépenses d'infrastructures énormes au détriment des équipements socio-éducatifs. L'auto, en dévorant le cœur des villes repousse l'habitat dans de lointaines banlieues avec d'inévitables ségrégations sociales et raciales. Les parkings

remplacent les maisons. Le bruit, la pollution se traduisent tôt ou tard par la maladie et la névrose.

ET L'ECOLE ?

Elle perturbe encore plus les adolescents, elle contribue à l'inadaptation. Elle traite les enfants comme s'ils étaient tous semblables, fabriqués mentalement de la même manière. Ses méthodes uniformes d'enseignement privilégient le goût de la compétitivité. Entre 5 et 20 ans, à cause d'un système scolaire qui freine l'épanouissement, un enfant peut devenir un raté, un aigri ou un inadapté. Il faudrait que l'école soit envahie par la vie. Certains ont ouvert des fenêtres, (Freinet entre autre) mais la plupart des enseignants continuent de couper leurs élèves de la réalité. On leur apprend par coeur 733, 1515, Poitiers, Marignan, l'anatomie de la grenouille mais on ne leur dit pas combien il y a de Chinois en Chine, d'accidentés du travail en France ou pourquoi le 1er Mai est-il un jour férié et chômé. C'est le déracinement permanent.

Une société se juge à la manière dont elle traite ses inadaptés et ses handicapés. Or l'étonnant paradoxe de cette société est qu'elle multiplie les causes d'inadaptation physique, mentale, sociale puis dépense des sommes énormes pour soigner les maux qu'elle engendre. En fait les mesures préventives coûteraient moins cher. La construction de villes harmonieuses, aérées éviterait celle de prisons ou d'asiles.

Si nous ne pensons pas dès maintenant à un nouveau type de société, le jour viendra où nous serons pris de court par le changement de comportement des individus. Le besoin d'échange, de silence grandit de plus en plus.

Le temps n'est peut-être pas loin où la majorité des jeunes gens choisiront un métier non pas pour les revenus qu'il procure, mais pour les satisfactions qu'il apporte en lui-même. Il faudrait pour cela une planification volontariste. Ne pas laisser les entreprises privées décider de notre sort. Il faut tout repenser : A quoi sert d'abrèger le temps de travail si on allonge celui du transport ? Au lieu de mettre un tigre dans le moteur, il faudrait mettre un jardin devant la maison.

Et surtout orienter la croissance. Le problème n'est pas d'avoir une croissance accélérée, modérée ou nulle, mais une croissance intelligente. Une croissance comme la nôtre où l'industrie du médicament et celle de l'automobile sont florissantes ne peut être que mauvaise. Deux industries qui ont partie liée : nos maux de civilisation font l'affaire des laboratoires, des médecins et des stations thermales. Il faut donc changer beaucoup de choses, sinon les policiers remplaceront les éducateurs et l'on adaptera les hommes à coups de matraque.

Cf. Le livre "Les Exclus"
de René LENOIR